

2021-2026
Procès-verbal n° 18a de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 12 septembre 2023,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: Mme Sonja Gerber

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 72/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (8): Mmes et MM. David Aebischer, Diana Andrea, Benoît Dietrich, Camille Goy, Simon Jordan, Caroline Revaz, Leyla Seewer et Laurent Woeffray.

Absent·e·s: -

Scrutateur·rice·s: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Gilles Bourgarel, Fanny Delarze, Johan Dick, Chantal Wicky Collaud et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mme et MM. David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: MM. Yan Bolle, Vincent Haymoz et Andréas Vidmer.

La présidente. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'espère que vous avez passé un bel été. J'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 17^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentant·e·s de la presse. Je salue plus particulièrement notre nouveau directeur de l'Edilité, M. Elias Moussa, qui siège avec nous pour la première fois dans sa nouvelle fonction. Nous nous réjouissons déjà de nos futurs échanges.

Ich stelle fest, dass die Einladung vom 28. August 2023 mit der Traktandenliste termingerecht und ordnungsgemäss zugestellt worden ist. Vous avez reçu, par erreur, avec votre convocation le message n° 32 relatif à la révision générale du règlement sur la fourniture d'eau potable. Nous nous en excusons et vous prions de le conserver pour les séances d'octobre.

Gibt es ihrerseits Bemerkungen zur Traktandenliste? Das ist nicht der Fall.

Die Traktandenliste ist damit genehmigt.

1. Communications de la présidente;
2. Approbation des procès-verbaux n° 17a et b de la séance du Conseil général des 4 et 5 juillet 2023;
3. Révocation du mandat de M. Christophe Giller au sein du Conseil d'administration d'Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA;
4. Election d'un·e représentant·e du Conseil général au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA en remplacement de M. Christophe Giller;
5. Election d'un·e membre de la Commission des naturalisations en remplacement de Mme Isabelle Sob;
6. Préavis du Conseil général pour l'élection par le Conseil d'agglomération d'un·e représentant·e de la Ville au Comité d'agglomération, en remplacement de Mme Andrea Burgener Woeffray;
7. Prolongation du mandat confié à Mazars SA pour la révision des comptes de la Ville de Fribourg pour les exercices 2024, 2025 et 2026 – rapport de la Commission financière;
8. Participation à l'augmentation du capital-actions dans la société Transports publics fribourgeois Holding SA - message n° 31;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, vice-syndic, directeur des Finances
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 140 (2016-2021) de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) lui demandant la mise en place d'évaluations des politiques publiques pour la Ville de Fribourg;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 30 (2021-2026) de Mmes Camille Goy (Vert·e·s) et Sophie Delaloye (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'adopter des mesures de lutte contre les stéréotypes de genre dans la politique d'accueil de l'enfance;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 31 (2021-2026) de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Fabienne Menétrey (Vert·e·s), Benoît Dietrich et Fanny Delarze (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place un projet pilote "culture et lien social" dans le jardin de l'Hôpital des Bourgeois;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 68 (2021-2026) de Mme et MM. Leyla Seewer, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'une future collaboration avec les CFF et les coopératives d'habitation dans le but d'augmenter la part de logements abordables;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 70 (2021-2026) de Mme et MM. François Miche, Guy-Noël Jelk (PS), Caroline Chopard et Gilles Bourgarel (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité d'utiliser les murets de la place Georges-Python et de la rue de Romont pour en faire des bancs;

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 71 (2021-2026) de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie pour la couverture complète des besoins en matière d'électromobilité par des énergies renouvelables;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 72 (2021-2026) de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie pour les besoins en froid des bâtiments communaux;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 73 (2021-2026) de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'intégrer des panneaux photovoltaïques et de la végétation sur les abribus et abris pour vélos;
17. Décision quant à la transmission:
des propositions
 - n° 12 de MM. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR), Pascal Wicht (UDC) et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant une réduction limitée dans le temps du coefficient des impôts communaux sur les bénéfiques et la fortune des personnes morales à 0.770;
 - n° 13 de MM. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL), David Krienbühl (PLR), Pascal Wicht (UDC) et Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant une réduction limitée dans le temps du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 0.770;des postulats
 - n° 105 de M. Andrey Nazheskin (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer davantage de défibrillateurs sur le territoire communal;
 - n° 109 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire une réduction de la taxe sur les chiens pour les sénior·e·s au bénéfice de prestations complémentaires;
 - n° 110 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place des minuteriers de compte à rebours aux feux de circulation;
 - n° 111 de Mmes et MM. Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS), Caroline Chopard (Vert·e·s), Océane Gex (PLR) et François Miche (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un corridor vert sur le territoire communal;
 - n° 112 de Mme et MM. Christoph Allenspach, Denise de Matos-Berger et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal de clarifier la manière dont les services communaux peuvent aider les propriétaires privés d'espaces verts à améliorer la biodiversité;

- n° 113 de Mmes Elisa Nobs (CG-PCS) et Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une bourse pour étudiant-e-s en médecine;
- n° 114 de M. Hervé Bourrier (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une campagne de sensibilisation sur les problèmes de mobilité rencontrés sur le territoire communal;
- n° 115 de M. Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une place de stationnement de courte durée pour les camping-cars sur le territoire communal;

18. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse aux questions:
 - n° 148 de Mme Claudine Sautaux (Le Centre/PVL) relative à la restitution des places attribuées aux deux-roues motorisés dans le secteur du carrefour de Tivoli;
 - n° 153 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) relative au devenir de la fonction de manager culturel et social sur le site de blueFACTORY;
 - n° 154 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) relative au développement de l'e-administration, ainsi qu'à la garantie d'accès et à l'inclusion numérique des habitant-e-s de la commune;
 - n° 163 de Mme et M. Océane Gex et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à la sécurité des piétons, notamment des écoliers, sur la rue et le sentier du Nord;
 - n° 167 de Mme et MM. Jean-Marie Pellaux (Vert-e-s), Claudio Rugo (PA), Isabelle Sob (Le Centre/PVL) et Mario Parpan (CG-PCS) relative au statut contractuel des personnes qui enseignent à l'Ecole des p'tit-e-s artistes;
 - n° 170 de Mmes Adrienne Salina et Véronique Grady (PLR) relative à la traversée du pont de Zaehringen et du centre-ville par le camion-poubelle à destination de Châtillon;
 - n° 172 de M. Claudio Rugo (PA) relative à l'exercice du droit de vote au niveau de la Ville de Fribourg, notamment pour les personnes détentrices d'un permis C;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.

1. Communications de la présidente

La présidente.

- A. Aujourd'hui est un jour spécial parce que c'est l'anniversaire de M. le vice-syndic, que je félicite. (Applaudissements). C'est aussi un jour spécial, car aujourd'hui, c'est le 175^{ème} anniversaire de notre Constitution Fédérale. C'est de là que viennent les principaux fondements de notre ordre constitutionnel actuel qui régit notre vie commune. Die Bundesverfassung von 1848 etablierte ein föderales System, in dem die Kantone eine grosse Autonomie behielten, aber bestimmte Kompetenzen an die Schweizerische Eidgenossenschaft übertrugen. Zudem wurde der Grundsatz der Gemeindeautonomie darin verankert und den Grundstein für das Schweizer Wahlsystem gelegt. C'était une étape importante de notre histoire qui mérite d'être commémorée.
- B. J'ai le plaisir de vous annoncer la naissance de Noé, fils de notre collègue Camille Goy, né le 3 septembre 2023. Félicitations aux parents et meilleurs vœux. (Applaudissements).
- C. Je tiens encore à remercier la Coopérative SucreSalé pour l'excellent apéro qu'elle a organisé suite à notre dernière séance.
- D. Ich gebe Ihnen die Liste der entschuldigten Personen bekannt. (cf. supra).
- E. A la suite de la démission du Conseil général de Mme Amélie Baechler (Vert-e-s), avec effet au 6 juillet 2023, M. François Yerly-Brault a été proclamé élu par le Conseil communal et assermenté par la préfète de la Sarine le 7 juillet 2023. M. Yerly-Brault, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).
- F. Ich möchte daran erinnern, dass nach Artikel 13 Absatz 2 unseres Reglements die Mitglieder verpflichtet sind, wenn sie sich im Plenum zu einem Gegenstand äussern, der mit einer besonderen Interessenverbindung in Zusammenhang steht, dies vorher anzukündigen.
- G. Selon l'article 55 RCG, le temps de parole est fixé comme suit:
- 2 minutes pour la présentation des candidat-e-s aux élections figurant à l'ordre du jour.
 - 5 minutes pour les interventions liées aux points 6 à 8.
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finaux ou les réponses aux questions.
 - 2 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour.

Ausgenommen von diesen Beschränkungen sind die Wortmeldungen des Gemeinderats und der Präsidentin der Finanzkommission.

- H. Une pause est prévue vers 21.00 heures en fonction de l'évolution des débats.
- I. Compte tenu de l'ordre du jour, notamment des élections, je suppose que la séance de relevée de demain aura bien lieu. J'ai donc l'intention de clore les débats d'aujourd'hui après le point 16, c'est-à-dire avant les décisions quant à la transmission des propositions et des postulats. Il serait bien de pouvoir liquider l'ordre du jour d'ici demain soir, les deux sessions d'octobre s'annonçant chargées.

2. Approbation des procès-verbaux n° 17a et b de la séance du Conseil général des 4 et 5 juillet 2023

La présidente. Falls es Bemerkungen zu den Protokollen der Sitzungen vom 4. und 5. Juli 2023 gibt, bitte ich sie anzugeben, auf welche Seite und welchen Abschnitt des Protokolls sie sich beziehen. Avez-vous des rectifications à apporter quant à ces procès-verbaux?

Rugo Claudio (PA). Il y a une petite coquille à la page 203, où il est écrit "le journaux". Je vous invite donc à faire la proposition "le journal" ou "les journaux".

Dans le même paragraphe, il y a un "de" en trop juste avant le mot biffer (sic).

Au point 22 ou 23, c'était l'objet de discorde la dernière fois, j'ai pu éclaircir la question. En fait, vous aviez raison Mme la présidente, c'était bien le point 22 vu qu'un point avait été retiré. Dans ce cas-là, cela serait bien que le secrétariat mette à jour l'ordre du jour afin que l'on ne réitère pas des points d'achoppement.

J'ai encore une remarque concernant le tableau sur les vignettes, en page 218, c'était Mme V. Grady qui avait donné ça. J'ai appris cette semaine que la Ville avait perdu devant le Tribunal contre une personne qui avait reçu huit amendes car elle n'arrivait pas à se parquer dans son propre quartier. Il s'agit de petites anecdotes qui concernent les vignettes et on en reparlera encore cette année ou l'année prochaine.

Pour terminer, la question en page 249: "La question est donc liquidée.", tout ce paragraphe a été modifié. Il ne correspond pas du tout à ce qui a été dit par M. le syndic, et ni le paragraphe suivant où j'ai pris la parole et j'expliquais que j'avais bien redit la question "Combien d'électeurs suisses avaient voté lors de l'initiative?", "Combien d'électeurs étrangers avaient voté sur l'initiative?". Vous avez tous entendu cela mais ce n'est pas du tout écrit dans le procès-verbal. En page 250, M. le syndic s'exprime ..., "La question est donc liquidée". Cela sera donc dans les annales du Conseil général parce qu'une question liquidée, en principe, n'est pas réabordée. On a eu une première réponse et une deuxième réponse pour la même question que j'avais posée qu'une fois pour l'instant. Cela est donc un peu remanié à la convenance du Conseil communal.

Je crois que j'ai terminé Mme la présidente. J'espère que vous en tiendrez compte et que ces procès-verbaux seront mis à jour parce que parfois je fais des remarques, on dit que l'on en tient compte, mais des années après, lorsque je les relis, elles sont toujours encore à corriger.

La présidente. Merci M. C. Rugo, les procès-verbaux seront corrigés dans ce sens. (Ndr.: Lorsqu'un membre de l'assistance demande d'apporter des corrections/rectifications à un procès-verbal d'une séance du Conseil général, ces demandes sont retranscrites dans le procès-verbal de la séance suivante).

Y a-t-il d'autres demandes de rectifications à apporter quant à ces procès-verbaux?

Tel n'est pas le cas, lesdits procès-verbaux sont ainsi approuvés avec les rectifications demandées. Mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Révocation du mandat de M. Christophe Giller au sein du Conseil d'administration d'Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA

La présidente. Die Diskussion ist eröffnet. Ich erteile das Wort zuerst den Vertretern der parlamentarischen Gruppen.

Discussion générale

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Uldry José (UDC). Je tiens à rappeler que nos autorités politiques ont le devoir d'appliquer le principe de l'égalité de traitement à l'égard de nos citoyens.

Ceci dit, elles ont également le devoir de l'appliquer envers nos conseillers généraux et communaux, respectivement ex-conseiller général en l'occurrence.

A cet égard, le groupe UDC peine fortement à comprendre que l'on doive voter une telle révocation, au vu des situations identiques -voire à tout le moins fortement similaires- déjà rencontrées, et ce quoi qu'eût déclaré M. le syndic dans les médias.

En effet, la continuation du mandat de certains ex-conseillers généraux ou communaux ne nous a jamais amené à pareil cas de figure, alors que le contexte juridique est peu clair à cet égard dans les statuts ou règlements.

C'est bien dès lors une politique de "deux poids, deux mesures", respectivement non égalitaire que nous appliquerions si nous révoquions ici le mandat de notre ex-collègue Christophe, ce que je vous encourage à ne pas faire.

Je vous enjoins donc à voter pour la non-révocation du prénommé.

Papaux David (UDC). Je prends la parole pour mon ex-collègue Christophe Giller. Pour petit rappel, il y a déjà cinq membres du Conseil général au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg, à savoir Mmes et MM. Hervé Bourrier, Raphaël Casazza, Valentine Mauron, Elena-Lavinia Niederhäuser et Chantal Wicky Collaud.

Lors de la dernière législature jusqu'en juin 2022, avec les mêmes statuts, personne n'a été révoqué alors que certains n'étaient plus membre du Conseil général ou du Conseil communal. J'en veux pour preuve Mme Sandra Sabino (PS) et M. Hervé Bourrier (PS) qui n'ont pas été réélus en 2021, ainsi que Mme Antoinette de Weck (PLR), qui a représenté le Conseil communal jusqu'en juin 2022. En 2021, le Conseil d'administration n'avait que trois membres du Conseil général, à savoir Mme et MM. Lise-Marie Graden, Raphaël Casazza et Christophe Giller, mais cela ne posait pas de problèmes. Il n'y en avait plus que deux en 2022 après l'élection de Mme Graden à la Préfecture et cela n'a toujours pas posé de problèmes.

En radiant M. Giller, car il n'est plus membre du Conseil général, il va y avoir un problème en 2026 après les élections. Le Conseil d'administration étant nommé jusqu'en juin 2027, il va y avoir plus d'une année sans qu'il y ait deux conseillers communaux et cinq conseillers généraux.

Lors de la séance du mois de mai 2023, le Conseil général a nommé deux membres au Conseil d'administration de la société d'investissements en faveur des projets de transition énergétique nommés par le Conseil général et M. Jérémie Stöckli (Vert.e-s) a été proclamé élu alors qu'il n'est pas membre du Conseil général.

Je vous pose donc la question: qu'est-ce qui justifie la révocation de M. Giller? Le fait qu'il soit un élu UDC? Au vu du principe de l'égalité de traitement, ce n'est tout bonnement pas acceptable. Je vous demande donc de refuser la révocation du mandat de M. Giller.

Rugo Claudio (PA). Vous avez donné la parole aux groupes, maintenant ce sont les indépendants qui s'expriment Mme la présidente. Je vais vous étonner, mais la cause de M. Christophe Giller m'est chère, alors que nous n'avons pas toujours été d'accord.

Il y a une autre possibilité, même s'il pouvait être révoqué pour des animosités politiques, on pourrait encore une fois, et c'est le Parti des Artistes qui le proposera, élire M. C. Giller au point suivant, le point 4 Election d'un représentant. Cela confirmerait et contredirait l'avis du Conseil communal qui, en matière d'attribution des sièges dans les commissions, est tout sauf égalitaire. A ce titre, il y a entre 100 et 200 places dans les commissions du Conseil communal et le Parti des Artistes n'a été nommé dans aucune Commission. Il y a certes un scrutateur qui répond présent presque à 100% à toutes les convocations. Ce qui n'est pas le cas des autres et c'est d'ailleurs pour cela que chaque fois la séance commence par des élections. Si vous pouviez vous engager pour cinq ans, cela serait mieux, on n'aurait pas d'élections à faire. Là, à chaque fois on a des nouveaux arrivants et des nouveaux membres dans les commissions.

Je soutiendrai donc étonnamment la proposition faite par MM. D. Papaux et J. Uldry.

Vote

Le Conseil général accepte, par 43 voix contre 16 et 10 abstentions, la révocation du mandat de M. Christophe Giller au sein du Conseil d'administration d'Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA.

Ont voté Oui: 43 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Mosoba Immaculée (PS), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Yerly-Braut François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 16 Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 10 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS)

4. Election d'un-e représentant-e du Conseil général au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA en remplacement de M. Christophe Giller

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Le groupe UDC ne présentant pas de candidat et le groupe libéral-radical occupant déjà l'un des deux sièges au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg, le groupe Le Centre/PVL a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Valérie Kohler.

Mme V. Kohler a grandi à Fribourg puis a effectué un Master en géographie humaine dans les Universités de British Columbia et Lausanne. Elle est également titulaire d'un CAS en communication et d'un Doctorat ès sciences économiques et sociales de l'Université de Genève avec une spécialisation en géographie.

Elle est particulièrement sensible à la problématique de l'eau en général de par sa formation et son métier d'enseignante. Engagée au Conseil général de la Ville de Fribourg depuis 2021, elle est également membre de la Commission d'aménagement et était membre de la Commission spéciale sur le règlement des eaux usées et de l'eau potable. Valérie sait ô combien cette thématique gagne en importance et qu'une gestion raisonnable et durable de cette ressource est essentielle. Nous ne pouvons que vous recommander la candidature de Valérie pour le second siège revenant au centre-droit, afin également de préserver une équité dans la représentativité et l'équilibre démocratique. Merci de votre attention et soutien.

Krienbühl David (PLR). En l'absence d'une candidature UDC, le groupe libéral-radical a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Véronique Grady en tant que représentante du Conseil général au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg. En effet, bien que nous ayons d'ores et déjà

un siège au sein de ce Conseil d'administration, le groupe libéral-radical estime que ce siège devrait revenir au PLR. Nous nous en expliquons. Au vu de l'ensemble de la répartition des sièges au sein des différents organes du Conseil général, mais surtout des élections des représentants du centre-droit dont les deux récentes élections à la Commission consultative du développement durable et du Conseil d'administration de la nouvelle SA ayant trait à la transition énergétique sont revenues au groupe Le Centre/PVL. Il s'agit là donc pour nous juste de maintenir un bon équilibre entre les différentes forces politiques de ce Conseil. Ceci pour le contexte.

Mme Grady est née en 1973 et vit actuellement dans le quartier du Schoenberg. Après un parcours en Lettres à l'Université de Fribourg, elle est engagée dans un service de l'information d'un département fédéral à Berne. En 2000, un sous-directeur du groupe Nespresso vient la chercher pour fonder une entreprise de communication. Elle quitte alors son travail dans la capitale helvétique et revient à Fribourg pour se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. Au fil des ans, elle est amenée à créer plusieurs sociétés. Mme Grady aime partager son savoir et favoriser les synergies. Elle a donc naturellement soutenu ses employés qui ont choisi une nouvelle voie, au point même d'accepter un poste au sein de leur Conseil d'administration. Il y a quelques années, Mme Grady a vendu toutes ses parts pour développer de nouveaux projets. En parallèle, elle accepte en 2021 un poste de responsable communication à 60% à blueFACTORY. Ce quartier d'innovation mène actuellement un projet pilote de ville-éponge qui consiste à récupérer, stocker et valoriser toutes les eaux, qu'elles soient pluviales, grises, jaunes ou brunes. Véronique Grady s'intéresse depuis toujours à l'eau et en particulier à ce projet qui répond à des enjeux environnementaux et sociétaux majeurs. Soucieuse du changement climatique, de la préservation des ressources naturelles et de notre contribution au développement durable, elle a déposé de nombreuses interventions sur le sujet, dont une question, la n° 104, concernant les mesures communales d'économie d'eau l'an dernier.

Il s'agit donc d'une candidature aux multiples compétences et expériences, et précisément en lien avec des compétences dans le domaine spécifique du management et de l'eau acquises tout au long d'un parcours professionnel très riche, que vous propose le groupe libéral-radical.

Très active au niveau associatif, Véronique connaît aussi très bien le terreau de notre cité. Elle a aussi œuvré comme sapeur-pompier pendant dix ans. Elle a donc par définition une sensibilité accrue quant à la gestion de l'eau. Il ne fait aucun doute que tous ces engagements seront très utiles dans l'exercice de sa fonction.

Au niveau politique, Mme Grady témoigne d'une activité de plus de 30 ans. À 31 ans, elle fut notamment vice-présidente des Jeunes radicaux suisses. Dans les années 2000, elle occupe aussi différentes fonctions au sein du parti radical-démocratique au niveau national et cantonal. En 2019, elle rejoint notre Conseil où elle a siégé dans différentes commissions. Mme Grady a été membre de la Commission financière et est actuellement membre de la Commission des sports. Elle est donc rompue aux fonctions de nos institutions et des divers organes y rattachés, mais aussi surtout et dans le cas présent au fonctionnement d'un Conseil d'administration et de sa thématique l'eau.

Profondément intéressée par la thématique, elle a bénéficié de nombreuses visites guidées de diverses infrastructures comme la chambre des vannes de la Grande Dixence ou encore l'usine de Bieudron dans la plaine du Rhône, la plus puissante centrale hydro-électrique de Suisse, ainsi que des services des eaux tels que ceux de Nyon et Gland via leurs fontainiers respectifs.

Voilà, j'ai terminé pour cette présentation de Véronique Grady. Je vous remercie d'avance de soutenir cette excellente candidature pour le Conseil d'administration d'Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA.

Collaud Gérald (CG-PCS). Je dois vous avouer que la cuisine interne des partis de droite ne me passionne pas vraiment, mais je suis surpris que Le Centre et le PLR n'aient pas pu s'entendre sur cette candidature. On a déjà eu des problèmes une fois, je vous le rappelle, avec l'élection à la vice-présidence. C'est un peu gênant je trouve. Faut-il qu'une personne en dehors de vos deux partis respectifs se présente pour permettre de vous départager? Si c'est le cas, je suis volontiers candidat.

La présidente. Merci M. G. Collaud, je prends note que cela est une affirmation et pas une question, et je constate donc que vous êtes candidat pour ce poste.

Je passe maintenant la parole à M. C. Rugo. Je souhaite tout de même juste lui rappeler qu'en vertu de l'article 15 paragraphe 1 des statuts d'Eau de Fribourg, le Conseil d'administration est composé de cinq membres du Conseil général.

Rugo Claudio (PA). C'est exactement ce que je vous propose, Mme la présidente. Je vais vous poser deux candidatures. Pour le Parti des Artistes, c'est la mienne. Je rappelle que vous auriez quand même dû inviter M. G. Collaud à faire sa demande par écrit, ce que je fais tout de suite, car c'est la loi. D'autre part, je vais proposer la candidature de M. Christophe Giller. On sera donc cinq candidats, à moins que je ne vous ai pas bien comprise?

La présidente. On s'est justement mal compris puisque j'avais précisé que les cinq membres doivent être issus du Conseil général et donc y siéger. Malheureusement, M. C. Giller a décidé de ne plus siéger au Conseil général. Il ne peut donc pas être candidat à cette élection-là.

Rugo Claudio (PA). J'ai compris, je ne garde donc que ma candidature.

La présidente. J'en prends note.

Rugo Claudio (PA). Je vais vous dire pourquoi cela serait intéressant de voter pour moi. J'ai déjà plus de chance, il y a quatre candidats, donc les voix se partagent. Deuxièmement, soit Mme V. Grady, soit l'autre personne du Centre, Mme V. Kohler, siègent déjà dans des Commissions. Elles n'ont pas fait un tapage médiatique pour être élues, n'ont pas investi des sommes et des milles et des cents, contrairement au Parti des Artistes qui a investi de l'argent. Normalement, si on siège dans des Commissions, on peut renflouer les caisses. Là, moi je dois aller travailler à côté pour faire de la politique bénévolement. Ce qui est faux parce que c'est ... et d'ailleurs un recours sera déposé - lorsque j'aurai le temps parce que j'ai beaucoup de chose à faire- à la Préfecture concernant les attributions des commissions parce que c'est dans la loi, c'est au prorata du nombre de voix. Le Parti des Artistes a obtenu 2% de voix, c'est 2% de sièges que l'on aurait droit, soit au Conseil général, soit au Conseil communal. Je le rappelle encore et j'espère que M. E. Moussa, qui est à cheval sur la loi et nouveau membre, pourra faire valoir les droits juridiques du Parti des Artistes. Alors, de ce pas, je vais déposer ma candidature par écrit pour rester conforme à la loi.

La présidente. Merci M. C. Rugo, je prends bien note de votre candidature. Vous n'avez pas besoin de l'écrire, ce n'est pas une obligation de la loi, nous pouvons donc en faire abstraction.

Nous avons donc quatre candidat-e-s et il n'y a plus de demandes de prise de parole. Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de poste à pourvoir. Nous allons donc procéder à un scrutin de liste. Les candidat-e-s au poste de représentant-e du Conseil général au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg-Freiburger Wasser SA sont:

- M. Gérald Collaud
- Mme Véronique Grady
- Mme Valérie Kohler
- M. Claudio Rugo

Je rappelle que selon l'article 17 du règlement du Conseil général, si les élections ont lieu au scrutin de liste, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Bulletins délivrés	71
Bulletins rentrés	71
Bulletins valables	69
Majorité absolue	35

Ont obtenu des voix: Mmes et MM. V. Kohler (29 voix), V. Grady (25 voix), G. Collaud (11 voix) et C. Rugo (4 voix).

Aucun-e candidat-e n'a obtenu la majorité absolue. Nous allons donc procéder à un second tour où la majorité relative suffit. Je prie les scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins de vote, sauf si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Collaud Gérald (CG-PCS). Je vais retirer ma candidature qui était plus une boutade qu'autre chose, mais j'espère que la prochaine fois, vous ferez un peu mieux, merci.

La présidente. Merci M. G. Collaud, nous prenons acte du retrait de votre candidature.

Rugo Claudio (PA). Je vais aller dans la direction de M. G. Collaud en retirant aussi ma candidature.

La présidente. Merci M. C. Rugo, nous prenons acte du retrait de votre candidature. Il nous reste deux candidates, Mmes V. Grady et V. Kohler, qui ne demandent pas la parole. Nous allons donc procéder au deuxième tour. Je prie les scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Bulletins délivrés	72
Bulletins rentrés	72
Bulletins valables	71

Est élue Mme Valérie Kohler avec 40 voix. Mme Véronique Grady a obtenu 31 voix. Je félicite Mme Kohler pour son élection. (Applaudissements).

5. Election d'un·e membre de la Commission des naturalisations en remplacement de Mme Isabelle Sob

Sob Isabelle (Le Centre/PVL). J'ai le plaisir de vous soumettre la candidature de M. Sylvain Derameruz pour occuper le siège que j'ai laissé vacant. M. Derameruz a 35 ans, est marié et père de trois garçons. Il vit dans le quartier du Jura et est originaire de la Gruyère.

Il travaille depuis 20 ans aux CFF où il a commencé comme apprenti employé de commerce. Actuellement, il est responsable de production cleaning pour la Suisse romande. Il encadre donc des équipes de 170 nettoyeur·euse·s depuis plusieurs années. Dans sa fonction, il a tenu à intensifier le partenariat avec l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) pour favoriser le recrutement et l'intégration des migrant·e·s dans son équipe.

Il est coach bénévole pour des classes "exigences de base" dans différents CO et, chaque année, il consacre son temps pour préparer les écoliers à des entretiens d'embauche pour des places d'apprentissage.

Il est très motivé et enthousiaste à l'idée de rejoindre la Commission. Notre groupe vous invite à soutenir la candidature d'une personne compétente, je vous remercie.

Rugo Claudio (PA). Comme je l'ai signalé dans mes écrits, je me porte candidat à cette Commission. Elle me tient particulièrement à cœur parce que j'étais italien jusqu'à dernièrement, jusqu'à mes 48 ans. Cela fait donc neuf ans que je suis suisse. J'ai vécu toute ma vie en tant qu'italien secondo, mais j'étais plutôt primo italien. À 48 ans je suis devenu un Suisse, comme plusieurs parmi vous. J'ai donc une fibre concernant le chapitre des étrangers. Souvenez-vous, c'est moi qui avait demandé que la ville accueille 50 migrants de la Méditerranée. On n'est pas à 50 migrants de la Méditerranée, on est à 500 personnes ukrainiennes à Fribourg. J'avais eu une vision, mais pas sur le bon terrain. La cause des étrangers m'est chère et à mon avantage je peux [M. C. Rugo parle dans différentes langues étrangères] ... auf Deutsch, ich kann nur ein wenig, et en anglais aussi. Je parle donc six langues et je peux comprendre, c'est-à-dire que la personne qui se présente je pourrai faire un lien avec la personne, le candidat qui souhaite devenir suisse. J'encourage tout le monde à devenir suisse. Même mon fils qui est de troisième génération, il a 35 ans, je n'ai pas encore réussi à le convaincre -peut-être que si je suis à la Commission il se décidera enfin après 100 ans de gênes italiens à demander la passeport suisse- ce qui lui a causé pas mal de soucis parce que maintenant il est reparti avec un permis B.

La présidente. Y a-t-il d'autres candidatures à présenter? Tel n'est pas le cas. Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de poste à pourvoir. Nous allons donc procéder à nouveau à un scrutin de liste. Les candidats au poste de membre de la Commission des naturalisations sont:

- M. Sylvain Derameruz
- M. Claudio Rugo

Je rappelle à nouveau que selon l'article 17 du règlement du Conseil général, si les élections ont lieu au scrutin de liste, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Bulletins délivrés	72
Bulletins rentrés	72
Bulletins valables	67
Majorité absolue	34

Est élu M. Sylvain Derameruz avec 44 voix. M. Claudio Rugo a obtenu 23 voix. Je félicite M. Derameruz pour son élection. (Applaudissements).

6. Préavis du Conseil général pour l'élection par le Conseil d'agglomération d'un·e représentant·e de la Ville au Comité d'agglomération, en remplacement de Mme Andrea Burgener Woeffray

La présidente. Il s'agit ici de donner un préavis à l'intention du Conseil d'agglomération, lequel élira son comité le 12 octobre 2023.

Steiert Thierry, syndic. Pour ce préavis du Conseil général à l'intention du Conseil d'agglomération, le Conseil communal vous formule un préavis pour le préavis. Ce préavis est prononcé en faveur de M. le conseiller communal Elias Moussa, et ceci dans l'intérêt d'une continuité de la fonction. On sait que l'ancienne conseillère communale, Mme A. Burgener Woeffray, occupait la direction de l'Edilité au sein de l'Exécutif communal. Elle siégeait au sein du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM) du Comité d'agglomération. Il est important que cette fonction puisse continuer d'être représentée au sein du Comité d'agglomération. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal vous recommande de préavisier favorablement la nomination de M. Elias Moussa à cette fonction.

La présidente. Möchten sich andere Personen dazu äussern?

Rugo Claudio (PA). Le Parti des Artistes va soutenir le préavis du Conseil communal. Par contre, il rappelle au Conseil communal qu'il a aussi le mandat de faire poursuivre les postulats votés au Conseil général. En particulier, deux fois par Mme Marine Jordan en 2012, les CHF 1.- pour le funiculaire ont été acceptés au Conseil général, et plus tard, en 2017, j'avais repris sans le savoir que cela avait déjà été posé, et cela n'a pas été transmis au Conseil d'agglomération qui est responsable pour les questions du transport. J'espère donc que notre représentant probable, M. E. Moussa, prendra ce dossier sous son bras pour le faire avancer.

La présidente. Ich stelle fest, dass die Anzahl der Kandidatinnen und Kandidaten gleich der Anzahl der zu besetzenden Stellen ist. Gemäss Art. 46 Abs.1bis des Gesetzes über die Gemeinden kann die Kandidatin oder der Kandidat stillschweigend gewählt werden. Art. 9b des Gemeindereglementes verlangt jedoch, zu prüfen, ob die Durchführung einer Listenwahl verlangt wird. Sollte dies der Fall sein, müsste dieser Antrag von 1/5 der hier anwesenden Mitglieder unterstützt werden. Wem darf ich das Wort erteilen?

Da es keine Wortmeldungen gibt, wird Herr Elias Moussa in stiller Wahl als Kandidat für den Ausschuss erklärt. Das Gutachten des Generalrates wird an den Agglomerationsrat weitergeleitet, der ihn dann als Kandidaten für den Agglomerationsrat nominieren wird. Ich gratuliere Herrn E. Moussa. (Applaudissements).

7. Prolongation du mandat confié à Mazars SA pour la révision des comptes de la Ville de Fribourg pour les exercices 2024, 2025 et 2026 – rapport de la Commission financière

La présidente. Conformément à l'article 57 de la loi sur les finances communales (LFCo), il s'agit de voter sur la prolongation ou non du mandat confié à la fiduciaire Mazars SA pour la révision des comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026. En cas de révocation du mandat, la Commission devrait entreprendre des démarches pour nous proposer un nouvel organe de révision.

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. Je vous donne lecture du rapport de la Commission financière, qui a été remis à tous:

"Le 16 décembre 2020, conformément à l'article 98 LCo, vous avez, sur proposition de la Commission financière, décidé de désigner Mazars SA, rue de Romont 29-31 à 1700 Fribourg en qualité d'organe de révision des comptes communaux de l'exercice 2021, puis confirmé ce mandat pour les exercices 2022 et 2023 par décision du 13 septembre 2022.

La Commission financière porte une appréciation très positive sur la révision effectuée par le mandataire. Le champ d'action est très large: les analyses sont conduites avec rigueur; les travaux reposent sur des démarches précises; les conclusions sont solidement étayées. Enfin, le mandataire

établit un document synthétique de suivi des propositions et recommandations qui se révèle être très précieux.

Proposition

En sa séance du 19 juin 2023, la Commission financière a décidé de proposer aux membres du Conseil général de renouveler le mandat donné à Mazars SA, couvrant les exercices 2024, 2025 et 2026.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de notre considération distinguée".

Rugo Claudio (PA). Il n'y a rien de pire pour la comptabilité, pour la vitalité comptable et financière que la routine. Cependant, il faut aussi laisser le temps au temps, je ne vais donc pas m'opposer à ce renouvellement de trois ans, cela fera donc cinq ans, mais je pense qu'il faudra envisager pour 2027 qu'eux même se retire parce que sinon cela devient une routine qui sera lancinante, langoureuse, ennuyante pour eux et pour nous. C'est pourquoi? Parce que souvent c'est plus une question financière que politique.

Vote

Le Conseil général accepte, à l'unanimité des 72 membres présents, la prolongation du mandat confié à Mazars SA pour la révision des comptes de la Ville de Fribourg pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Ont voté Oui: 72 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.41 à 20.55 heures.

8. Participation à l'augmentation du capital-actions dans la société Transports publics fribourgeois Holding SA - message n° 31

Rapport de la Commission financière

Jordan Marine, présidente de la Commission financière. La Commission financière s'est réunie le lundi 28 août 2023, en présence de M. Laurent Dietrich, vice-syndic et directeur des Finances, M. Fabien Baechler, chef du Service des finances, M. Serge Collaud, directeur général des Transports publics fribourgeois Holding SA, et M. Ludovic Corminboeuf, chef de projet, analyste financier auprès des TPF. Qu'ils soient ici remerciés pour les réponses claires apportées en séance.

Les représentants des TPF nous ont, dans un premier temps, informés en détails de la stratégie de leur développement durable, dont l'un des axes est la décarbonation du trafic et l'aménagement de plateformes de mobilité multimodale. Les objectifs de décarbonation sont les suivants: dans un premier temps, en 2027, c'est le 100% de la flotte de l'Agglomération qui est visé, et dans un deuxième temps, c'est l'entier de la flotte urbaine, en 2033, qui devrait être décarbonée.

Vous avez pu lire dans le message que TPF TRAFIC demande un soutien financier commun du Canton et de la Ville, et dans une plus faible mesure des CFF, à hauteur de CHF 76.3 millions, selon une clé de répartition qui respecte les parts du capital-actions détenues par chacun de ces trois actionnaires actuellement dans la société TPF Holding SA. Ce montant devrait permettre de financer une partie des investissements nécessaires à la décarbonation des transports urbains, les plateformes multimodales (Morat, Romont, Estavayer, Avry et Givisiez) et le projet pilote de bus à hydrogène vert, mené conjointement avec le Groupe E, sous forme d'un contrat de prestations de services.

La Commission financière a posé la question de savoir s'il n'était pas prévu d'ouvrir, à ce stade, le cercle des actionnaires, en pensant notamment à la Commune de Bulle, qui bénéficie largement du développement de l'offre des TPF depuis quelques années. Il nous a été répondu que TPF Holding n'avait pas prévu à ce stade cette ouverture à d'autres actionnaires, préférant se tourner vers ses actionnaires historiques, dont fait partie la Ville de Fribourg. Une ouverture vers d'autres actionnaires pourrait avoir comme effet de faire perdre un des deux sièges offerts à la Ville au sein du Conseil d'administration.

A la question de savoir si un refus par notre législatif aurait un impact sur l'investissement du Canton, il nous a été répondu que le Canton n'avait pas de clause d'acceptation relative aux deux autres actionnaires.

Je crois pouvoir affirmer haut et fort que tous les membres de la Commission financière partagent entièrement l'objectif visé par la demande de soutien financier de la part des TPF Holding, à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans notre canton, qui passe notamment par la décarbonation de la flotte urbaine et de l'agglomération.

Par contre, les membres de notre Commission sont plutôt partagés quant au moyen d'y arriver, et plus particulièrement en raison de l'effort important demandé à la Ville, qui devrait supporter une augmentation de la charge financière estimée à CHF 1.5 million pour la période 2024-2030, sachant

que la Ville n'a pas prévu cette sortie de trésorerie et qu'elle devrait dès lors être inscrite dans son prochain plan financier; précisons encore qu'une inscription au plan financier de ces CHF 12.5 millions sur la période 2023-2030 entraînerait le risque de devoir reporter d'autres investissements importants pour la ville.

Certains membres de notre Commission ont également regretté l'absence d'un plan financier clair de TPF TRAFIC.

Comprenez, chers collègues, la difficulté qui a été celle des membres de notre Commission, de se déterminer sur un message qui, sur le plan purement financier, nous indique que -et là je cite en page 9 du message- "une participation conjointe de la Ville de Fribourg à l'augmentation du capital-actions des TPF Holding, n'apporterait, d'un point de vue financier, aucun avantage", et que simultanément, nous partageons entièrement les objectifs de politique de mobilité et de politique environnementale visés par ce message. C'est donc face à un choix plus politique et stratégique que financier que les membres de notre Commission se sont retrouvés.

Devant ce dilemme, c'est finalement par 5 voix pour, 2 contre et 2 abstentions que ce message a été accepté par la Commission Financière.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Le Conseil communal vous présente aujourd'hui un message pour l'autoriser à engager CHF 12.5 millions destinés à maintenir la participation de la Ville au capital-actions de la société TPF Holding SA à hauteur de 16.24% suite à l'augmentation du capital-actions.

Je rappelle que la Ville n'est pas commanditaire des prestations Trafic directement puisque qu'elle a délégué cette tâche à l'Agglomération de Fribourg. Elle agit par ce message en tant que deuxième actionnaire de la société avant tout sur les aspects stratégiques de développement de la société mais pas directement sur l'offre.

Par cette augmentation du capital-actions dans la société Trafic via la Holding, les TPF font preuve d'ambition en matière d'évolution des modes de transport. Alors que les autres transporteurs en Suisse avancent aussi, les TPF ont un plan de décarbonation, de mobilité multimodale, d'innovation par de l'hydrogène vert et d'amélioration des nuisances sonores d'ici à l'horizon 2030. Sur le plan fédéral, ce sont les horizons 2040-2050 qui sont en jeu. La volonté d'aller plus vite est donc à saluer dans le contexte d'urgence climatique.

Cette planification demande quelques CHF 600 millions, en plus de tous les autres projets que je n'ai pas cités, dont 125 concernant directement le périmètre du Grand Fribourg, dont la Ville de Fribourg profite directement plus que largement. L'augmentation du capital-actions par trois actionnaires représente CHF 76.3 millions, que TPF TRAFIC n'aura pas à aller chercher sur les marchés financiers avec les coûts d'emprunt y relatifs et qui seront répercutés sur les commanditaires, donc l'Agglomération que nous finançons. De plus, cela permettra de modérer l'endettement dans le bilan de la société. Alors pourquoi participer à cette augmentation du capital-actions?

- Tout d’abord, le Conseil communal désirait apporter le débat au Conseil général sur un sujet qu’il est rare de traiter en ville puisqu’il y a délégation de compétence. Se prononcer ce soir en tant que propriétaire, c’est agir directement sur la stratégie de développement de la société et plus précisément agir en faveur de la protection de l’environnement et de la transition énergétique.
- Dans ce cadre, et c’est mon deuxième point, les représentants de l’actionnaire Ville de Fribourg au sein du Conseil d’administration sont en faveur des objectifs qui sont fixés en matière de décarbonation, de réduction du bruit et de création de plateformes multimodales favorisant l’utilisation des transports publics. La Ville de Fribourg peut ainsi étendre sa propre stratégie par l’intermédiaire des sociétés dans lesquelles elle possède des participations. Elle le fait d’ailleurs aussi par l’intermédiaire de ses représentants au sein de l’Agglomération de Fribourg, commanditaire des prestations.
- Troisièmement, la Ville de Fribourg est le deuxième actionnaire de la société et bénéficie, avec ces 16.24%, tout juste de deux sièges au Conseil d’administration (CA). Or, une dilution de son capital réduit mathématiquement son nombre à un seul siège. Même si cette thématique n’a pas été abordée directement, force est de constater que le sujet pourrait surgir en fin de processus d’augmentation du capital-actions. Aujourd’hui, avoir deux sièges est important pour le Conseil communal afin de pouvoir placer les compétences à disposition en matière de mobilité, d’environnement, de finance et de gestion des risques au sein du CA. De plus, deux directions avec chacune leurs spécificités, peuvent porter les objets au Conseil communal.
- En quatrième point, la question des dividendes n’a été que peu évoquée pour l’instant, ce qui est assez logique en regard des nombreux investissements à engager. Cependant, la Ville de Fribourg, en bonne situation financière actuellement, ne désire pas péjorer un potentiel de dividendes futurs de cette participation.
- Enfin, en termes d’image, le Conseil communal estime que ne pas participer à cette opération serait contreproductif et en inadéquation avec un des enjeux majeurs de ce siècle et avec la politique actuelle que mène la Ville principalement dans le domaine de la transition énergétique, de multimodalité, de réduction des nuisances sonores et de climat.

A titre d’information, le Grand Conseil a planifié les débats sur ce sujet à sa session d’octobre (et non de septembre comme c’était prévu initialement). En jeu, une participation de CHF 60 millions de l’Etat qui est l’actionnaire majoritaire de la société. Le referendum étant obligatoire pour ce montant, le peuple se prononcera vraisemblablement en mars 2024. Le message au Conseil général prévoit évidemment que si l’actionnaire majoritaire ne participe pas à l’augmentation du capital-actions, la Ville ne le fera pas non plus.

En conclusion et vous l’aurez compris, la participation de la Ville de Fribourg à cette opération est avant tout stratégique et politique. Dans ce sens, le Conseil communal se devait de porter le débat devant le Conseil général considérant de première importance l’impact potentiel sur le climat. Le Conseil communal vous recommande donc de décider favorable l’engagement d’un montant de CHF 12.5 millions pour cette augmentation de capital-actions.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du message n° 31. Nous remercions M. le vice-syndic Laurent Dietrich, ainsi que les membres du Conseil communal, et le chef du Service des finances, M. Fabien Baechler, pour la préparation de ces documents.

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, oui, le groupe libéral-radical est favorable à une politique de mobilité responsable et durable, ainsi qu'à un développement de l'offre en transports publics. Oui, le groupe libéral-radical est favorable à la décarbonation des bus TPF, ainsi qu'à l'aménagement de gares routières et de parc-relais. Sur le fond, il n'y a aucune discussion. En revanche, c'est la forme qui ne va pas, qui n'est pas acceptable pour le groupe libéral-radical. Cette opération financière va à l'encontre des intérêts financiers des contribuables de Fribourg. Le message n° 31, à la page 9, a déjà été cité par la présidente de la Commission financière: "d'un point de vue financier, aucun avantage". Cela a le mérite d'être très clair, très transparent.

Aussi, cet apport en capital auprès de TPF Holding SA n'est actuellement pas modélisé dans le plan financier 2023-2027. C'est un peu comme la piscine communale de 50 mètres, qui n'était plus au plan financier 2023-2027, et qui durant cette année a vu sa taille être tout à coup divisée par deux, soit un bassin désormais de 25 mètres. Très étonnant et très décevant, mais passons. Revenons à cette recapitalisation des TPF. Cette sortie de trésorerie -et même si elle est échelonnée sur 2024, 2025 et 2026- impactera forcément d'autres investissements qui devront être repoussés aux calendes grecques. On peut se poser légitimement la question suivante: quels investissements seront touchés? Au niveau du fonctionnement, et dans le message cela n'était pas très clair, si nous devons participer à cette augmentation du capital-actions, cela impliquera une charge supplémentaire d'environ CHF 250'000.- par année dès 2024, et ce jusqu'en 2030. A l'inverse, et dans l'idée où l'Etat de Fribourg participerait seul à cette augmentation du capital-actions de CHF 60 millions, la Ville ne supporterait qu'une charge supplémentaire de CHF 70'000.- par année pour la période donnée. Les investissements prévus par les TPF vont donc quoiqu'il arrive se faire. Finalement, la question posée est simple: souhaitons-nous financer le maintien de notre deuxième siège au Conseil d'administration de TPF Holding SA pour un montant annuel supplémentaire de CHF 180'000.-? A notre sens, il est nécessaire d'avoir un siège au sein de ce Conseil d'administration, mais nous ne voyons pas la nécessité d'en avoir absolument deux. La voix du Conseil communal peut très bien se faire entendre avec uniquement un siège au Conseil d'administration.

Cette augmentation du capital-actions, c'est un peu le principe de la double peine pour les citoyens de la ville de Fribourg. En effet, d'un côté, ceux-ci supporteraient un emprunt que la société TPF Holding SA souhaite faire porter à ses actionnaires pour financer des investissements, qui pour leur très grande majorité se situent hors des frontières communales et même de l'agglomération de Fribourg. De plus, la commune de Fribourg paie son réseau urbain au travers de l'Agglomération de Fribourg où la clé de répartition est actuellement en défaveur de la commune de Fribourg vis-à-vis des autres communes. En effet, le réseau TPF s'est fortement développé ces 15 dernières années dans les autres communes de l'Agglomération et la clé de répartition, qui a été établie en fonction du nombre d'arrêts de bus, n'est aujourd'hui plus du tout valable et doit absolument être revue. Aussi, nous nous permettons de vous rappeler que nous avons voté lors du budget 2023 une augmentation de charges liées de plus de CHF 4 millions au niveau des transports publics que ce soit au niveau de

l'Agglomération ou du trafic régional. On pourrait aussi ici rajouter les CHF 920'000.- de bus gratuits qui sont offerts aux élèves de la Ville de Fribourg. Dans ce sens, nous pouvons dire clairement que la Ville de Fribourg fait ses devoirs en matière de transports publics, et même au-delà de ce qu'elle devrait si nous étions dans un monde juste.

Ne pas entrer en matière ou renvoyer ce message ne va rien changer, cela repousserait la thématique de quelques mois car l'augmentation du capital-actions souhaitée et les investissements prévus par les TPF ne changeront pas, et in fine, si nous validons cette augmentation de capital, les citoyens de la ville seront quoi qu'il arrive perdants financièrement parlant.

C'est avec ces quelques considérations et réflexions que le groupe libéral-radical refusera ce message n° 31. Oui à un financement pour la mobilité durable et les transports publics, mais non à un mauvais deal. Ni plus, ni moins.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Collaud Gérald (CG-PCS). Entre la raison et l'amour, nous nous trouvons face à un choix difficile.

En effet, d'un côté les TPF, qui est le résultat comme je vous le rappelle de la fusion des GFM et des Transports en commun fribourgeois de la ville, restent associés à la capitale cantonale. Si la Ville de Fribourg participe déjà au capital, c'est justement parce que les TF existaient bien avant la création des GFM. Sauf erreur il y a déjà 125 ans.

La participation à l'augmentation de capital demandée de CHF 12.5 millions devrait permettre de poursuivre la marche vers la décarbonation des TPF. Par son éventuelle participation, la Ville de Fribourg, qui est déjà une ville moteur des mobilités urbaines, donnerait un signal fort en faveur de la suppression des motorisations fossiles et de la mobilité durable. L'apport d'argent frais bénéficierait en premier lieu à la ville puisque la technologie pour les transports urbains existe déjà en ce domaine.

Par ailleurs, il existe, comme il a déjà été dit par d'autres intervenants, un intérêt stratégique à conserver la présence de la Ville dans le Conseil d'administration. Avec actuellement 16% de participation et deux représentants au Conseil d'administration, la Ville peut avoir un pouvoir d'influence non négligeable.

De l'autre côté, il est légitime de se demander pourquoi, à part le Canton, ce serait uniquement à la Ville de prendre à sa charge une partie des nouveaux coûts, alors que d'autres communes bénéficient aussi des services des TPF. Pensons, par exemple, à la Ville de Bulle, déjà citée, ou plus près de nous, à l'Agglomération. Cette dernière profite déjà d'une clé de répartition des charges qui a été calculée il y a de nombreuses années mais qui ne reflète plus du tout la répartition du nombre d'arrêts, des km-voyageurs, et autres critères encore.

De plus, la Ville devrait emprunter ces CHF 12.5 millions et payer des intérêts alors que si ce sont les TPF qui empruntent, la charge serait répartie entre tous les acteurs.

Au final, le groupe Centre gauche-PCS ne donne pas de consigne de vote et chaque membre du groupe votera en fonction de son appréciation personnelle de la situation.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Les TPF, voici bien une entreprise qui est chère au cœur des Fribourgeois, qu'ils soient des villes, des champs ou de la montagne. Cette entreprise connaît un développement constant de son offre de services depuis sa naissance en 2000. Les perspectives de développement des TPF sont riches et chacun de nous s'en félicite. C'est dire, si nous ne remettons pas du tout en cause les développements futurs des TPF, notamment ceux visant à une décarbonation du parc de véhicules, ni d'ailleurs les besoins financiers qui en découlent.

Pour autant, le message qui nous est soumis aujourd'hui ne nous satisfait pas, pour les raisons suivantes.

On peut se questionner sur le fait, pour les TPF, de financer les investissements à venir par une augmentation de capital plutôt que par l'emprunt. Ceci revient in fine à faire financer la charge de ces investissements aux seuls actionnaires, en particulier l'État et la Ville de Fribourg, plutôt que de faire supporter ce coût à l'ensemble des communes d'une manière proportionnée à leur utilisation de l'offre des TPF.

La part de la Ville dans les TPF est un reliquat de la part qu'elle avait dans les anciens TF au moment de la fusion avec les GFM. Or, depuis cette fusion, qui a donné naissance aux TPF, la situation sur le plan de l'offre de transport a changé de manière importante. A cette époque, le réseau urbain, celui des TF, se limitait à la ville de Fribourg et à Villars-sur-Glâne. Depuis lors, le réseau de l'Agglomération s'est fortement étendu, à Marly, Givisiez, Granges-Paccot, Matran, Corminboeuf, notamment. De plus, des réseaux urbains se sont développés ailleurs dans le canton, en premier lieu dans l'agglomération bulloise avec le Mobul et, plus récemment, à Guin. D'autres réseaux urbains sont envisagés, par exemple à Estavayer-le-Lac.

Les investissements en infrastructures, même s'ils ne sont pas tous du ressort de TPF TRAFIC, sont également concentrés dans d'autres régions du canton, je pense à la nouvelle gare de Bulle, à la voie normale entre Bulle et Broc Fabrique ou, il y a quelques années, à la refonte de la ligne Bulle-Romont, qui a considérablement amélioré la situation de la capitale gruérienne dans le réseau ferroviaire fribourgeois et romand. Quant au nouveau centre des TPF à Givisiez, son importance dépasse également largement les frontières de notre commune.

Dans le même temps, l'offre des TPF sur le territoire de la commune de Fribourg n'a évolué que de manière relativement marginale.

Tout ceci pour vous dire que la part de la Ville de Fribourg dans l'offre des TPF n'est clairement plus ce qu'elle était en 2000. D'autres en profitent, et c'est une bonne chose pour eux. En revanche, on ne peut plus attendre de Fribourg qu'elle paie la même part aujourd'hui qu'il y a une vingtaine d'années.

Car c'est bien une question financière qui nous occupe aujourd'hui: en participant à l'augmentation de capital, la Ville de Fribourg ferait le choix de supporter seule des coûts plutôt que de les faire porter par les TPF, c'est-à-dire in fine par l'ensemble des communes utilisatrices. Ce faisant, la Ville

accepte de payer CHF 1.5 million au lieu des CHF 400'000.- qui sont sa participation normale. Elle fait donc un don de CHF 1.1 million aux autres communes.

Mesdames et Messieurs, nous nous plaignons sans arrêt que Fribourg supporte des charges de ville-centre. Nous nous plaignons sans arrêt que nous payons pour le reste de l'agglomération, pour le reste du canton. Aujourd'hui, alors que nous arrivons à la période des désalpes, il s'agit de donner un signal aux autres communes que Fribourg n'est plus la vache à lait des autres communes. Il est maintenant temps que les communes qui bénéficient le plus du développement de l'offre des TPF ces dernières années participent également à cet effort, qu'il s'agisse des communes de l'Agglomération ou de Bulle et de l'agglomération bulloise. Nous sommes d'accord de payer notre dû, mais pas davantage.

Bien sûr, le Conseil communal nous explique dans le message qu'il est conscient que financièrement, nous sommes perdants, et que de participer à l'augmentation de capital nous coûte plus cher que de laisser les TPF emprunter et de payer ensuite selon la clé de répartition, mais qu'en contrepartie, cela nous permet de conserver deux sièges dans le Conseil d'administration, ce qui ne serait pas garanti si notre part au capital-actions devait être diluée. Nous sommes bien conscients de l'importance pour la Ville d'être représentée dans le Conseil d'administration pour faire valoir ses intérêts. Toutefois, quoi qu'il arrive, nous restons dans tous les cas largement minoritaires face aux représentants de l'État. Aussi, ce qui compte est d'être présent dans le Conseil, mais l'intérêt d'y être à deux plutôt qu'à un seul ne nous paraît pas être un avantage significatif qui vaudrait CHF 12.5 millions. Perdre un vote à 7 contre 2 ou à 8 contre 1, quelle différence?

N'oublions pas non plus qu'avec la contrainte d'endettement et le plafond des investissements, cet investissement de CHF 12.5 millions a pour coût d'opportunité que d'autres investissements de la Ville pour un montant équivalent devront être repoussés. Lesquels?

Rappelons encore que nous ne nous opposons pas aux projets des TPF, notamment au projet de décarbonation, mais ces projets, quoi qu'il arrive, se feront de toute manière, avec ou sans la participation de la Villa à l'augmentation du capital; ce ne sont pas les CHF 12.5 millions de la Ville qui seront décisifs pour cela.

En conclusion, le groupe UDC est toujours favorable au développement de l'offre en transports des TPF, mais estime que ce n'est pas à la Ville d'en supporter le coût plus que sa part raisonnable. Pour cette raison, il vous propose la non-entrée en matière.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Chauderna Margot (Vert·e·s). Au départ, le groupe Vert·e·s a abordé le message n° 31 d'un œil plutôt favorable. Investir dans les transports publics, dans le développement durable et la décarbonation de la flotte, voilà des tâches qui nous paraissent des plus urgentes.

Pour rappel, le secteur des transports figure parmi les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre et nous devons changer nos manières de nous déplacer afin de lutter contre les crises climatiques, ainsi que de respecter les objectifs de protection de l'environnement aux niveaux cantonal, fédéral comme international.

Le projet pour lequel ces CHF 12.5 millions devraient être investis recevrait donc à première vue tout notre soutien.

Mais ce n'est pas si simple. En effet, pour le groupe Vert-e-s, ce message dénote un grand manque de transparence sur la gouvernance et la stratégie de durabilité qui sera mise en place par les Transports publics fribourgeois. Puisqu'il s'agit d'augmenter le capital d'une société, le Conseil général n'a aucun moyen d'imposer des contraintes sur les objectifs. Mais, ce qu'il peut demander, ce sont des précisions:

1. Comment cet argent sera-t-il utilisé exactement?
2. Quelles mesures concrètes les TPF ont-ils prévu de mettre en place?
3. Avec quels objectifs chiffrés? Et dans quels délais?

Sans ces éclaircissements, même si nous sommes contre un rejet du message, nous ne sommes pas non plus tout à fait à l'aise avec le fait d'octroyer CHF 12.5 millions aux TPF. D'autant plus que l'actionnaire majoritaire, le Canton, n'a pas encore pris position. Il serait donc sensé de renvoyer le message jusqu'à ce que ce dernier se positionne.

En outre, le Grand Conseil, lui, a bénéficié de la création d'une Commission spéciale sur le sujet, afin de pouvoir rencontrer les TPF et de leur poser leurs questions. Pourquoi nous, petit Conseil général de la Ville de Fribourg, n'avons-nous pas droit à une telle Commission? Nous demandons également la possibilité de débattre et de discuter en toute connaissance de cause.

C'est pourquoi le groupe Vert-e-s demande le renvoi du message n° 31 à une date ultérieure à la décision du Canton en la matière, ainsi que la création d'une Commission spéciale pour le dossier d'ici là.

Investir dans la décarbonation, oui. Soutenir les transports publics, évidemment, mais de manière la plus transparente et la plus démocratique possible.

Rapport du groupe socialiste

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste a longuement examiné le message n° 31. Au sujet de la demande de renvoi, le groupe socialiste s'y oppose, car elle n'aura pour seul effet que de différer le débat du même message avec tout au plus quelques adaptations cosmétiques. La situation est claire: nous avons une société privée dont la Ville est actionnaire minoritaire qui demande une recapitalisation à la presque totalité de son actionariat. Si nous renvoyons le message, il nous reviendra sous la même forme. Ceci constitue la substance de ce message et, si elle est contestée, c'est un refus et non un renvoi qui s'impose.

Sur le fond, on peut lire en page 9 du message 2023-DAEC-38 du Conseil d'Etat sur la même opération au niveau cantonal que, je cite: "La Ville de Fribourg et les CFF ont ainsi été approchés afin de leur proposer d'augmenter également leur participation au capital-actions pour qu'ils gardent leur pourcentage et ne subissent pas un effet de dilution ", cela a d'ailleurs été confirmé par M. le directeur des Finances tout à l'heure. Il faut y comprendre que la décarbonation du matériel roulant des TPF sera accélérée et nous nous en réjouissons avec ou sans la part de la Ville, sous réserve naturellement de l'acceptation par le Grand Conseil puis par le peuple. Quiconque a pris la peine de

lire le plan climat, la stratégie durabilité ou la loi sur la mobilité du canton, comprendra là qu'il y a une volonté du Conseil d'Etat, c'est à saluer.

La situation est donc la suivante: nous sommes ce soir saisis d'un message qui reflète un objectif stratégique de l'actionnaire principal, de TPF Holding, à savoir l'Etat de Fribourg, et qui nous revient par ricochet en tant qu'actionnaire minoritaire pour voir dans quelles mesures nous souhaitons conserver notre part d'actionariat. En cas de refus, cela pourrait s'exprimer par la perte d'un siège au Conseil d'administration de TPF Holding, ce qui ne va pas fondamentalement changer l'influence de la Ville dans cette société. A contrario, il faudra, pour assurer cette charge non-prévue jusqu'ici par le plan financier, avoir recours à l'emprunt, ce qui augmentera la charge financière de la Ville d'environ CHF 1.5 million sur sept ans, en plus de l'endettement.

Le groupe socialiste s'interroge encore sur la décision du Conseil d'administration de ne pas ouvrir l'actionariat à d'autres communes, pourtant des nœuds du réseau cantonal de mobilité, et qui pourraient participer à l'effort. En tant que ville-centre, les charges assumées pour rendre durable la mobilité, non seulement à l'échelle communale mais également régionale et cantonale, sont importantes. Je mentionnerai ici, par exemple, les CHF 5.5 millions investis pour la requalification de l'interface Richemond et qui contribuera, entre autres, à l'attractivité des transports publics régionaux. Rappelons aussi qu'au budget de l'Agglomération 2023, le contrat de prestations avec les TPF se monte à CHF 32.1 millions dont quelques CHF 8 millions à charge de la Ville. Finalement, via leur imposition cantonale, les contribuables de la ville participeront également à cette recapitalisation.

Certain-e-s voudront soutenir ce message pour des questions d'image ou de politique climatique. J'insiste, la décarbonation du matériel roulant des TPF n'est pas compromise par un refus de la Ville. Cependant, si la Ville doit s'endetter de CHF 12.5 millions supplémentaires, alors cela doit se faire pour sa décarbonation, laquelle est certes sur les rails mais loin d'être concrétisée: décarbonation du système de chauffage et du parc de véhicules, augmentation de la production photoélectrique, assainissement des bâtiments. Actuellement, en 2023, l'écart entre la réalité de notre ville et des autres villes -cela n'est pas spécifique à Fribourg- et les exigences de la stratégie énergétique 2050 est énorme. Vous avez pu lire, par exemple, dans la réponse au postulat n° 71 qu'environ un tiers seulement des véhicules légers de la Ville sont électrifiés alors que les véhicules lourds ne le sont pour ainsi dire pas. On aurait tort d'arguer que la Ville en a de toute façon les moyens. Le plan financier 2023-2027 indique que le taux d'endettement pourrait bien augmenter de 97% à 182% d'ici 2027, la limite légale étant fixée à 200%. Nous sommes donc dans un contexte financier incertain à l'intérieur duquel nous devons, et c'est notre responsabilité d'élus, effectuer une transition énergétique exigeant des investissements colossaux. On rétorquera que la Ville n'a qu'à puiser dans sa fortune, c'est sous-estimer notre degré de dépendance aux énergies fossiles.

Avec un peu de discernement on s'aperçoit vite que la Ville de Fribourg n'a pas grand intérêt à accepter ce message et qu'une autre priorité et également notre responsabilité face au reste du canton doit d'être de décarboner le territoire communal. En acceptant ce message, on évitera certes une marginale dilution de notre part d'actionariat, mais au prix d'une dilution plus conséquente de notre capacité financière à investir dans la décarbonation de la ville et d'autres priorités telles que la politique foncière active.

Vous l'aurez compris, une très grande majorité du groupe socialiste, pour des raisons financières mais aussi de priorités de politique communale, refusera ce message et nous vous invitons à en faire de même.

Rapport du groupe Le Centre/vert/libéral

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Notre groupe s'est longuement penché sur le message n° 31. Il est rare que notre Conseil puisse se positionner sur des questions de transports publics et nous y voyons une opportunité -et même un privilège- à ne pas manquer.

Notre groupe a été partagé au moment d'aborder ce message, tant pour des raisons de calendrier que pour des raisons de contenu ou de finance ou encore de politique. Comme actionnaire majoritaire, le Grand Conseil devrait se prononcer en premier. De plus, le message ne donne pas de détails ou d'informations sur le calendrier précis des investissements, ou sur la situation financière de l'entier des sociétés TPF. Ce message revient à faire supporter le poids de l'emprunt à la collectivité plutôt qu'aux TPF et celui des infrastructures pour l'Agglomération à la seule Ville de Fribourg.

Toutefois, le développement du réseau de transports publics et la décarbonation de nos bus est une priorité tant sur le plan de la politique de mobilité que sur le plan climatique. Une fois de plus, notre groupe s'étonne de devoir défendre un projet du Conseil communal à majorité de gauche face à cette même majorité de gauche au Conseil général, qui plus est sur ce sujet. On se demande s'il y a un pilote dans l'avion, ou plutôt dans le bus. Alors que l'on ne cesse de parler du dérèglement climatique et de la nécessité d'agir, au moment où notre jeune conseil a enfin la possibilité d'agir, il tergiverse, il se tâte, il estime que ça a quand même un coût et boude parce que le voisin bullois a été mieux loti. N'oublions pas que l'essor et le rayonnement de nos voisins nous est profitable et que pendant longtemps la Ville de Fribourg a été davantage gâtée.

Cette transition ne se fera pas sans nous et nous avons ici un projet ambitieux où nous pouvons prendre nos responsabilités. On entend régulièrement parler du rôle de ville-capitale que devrait prendre enfin Fribourg. Eh bien, avec ce message, nous avons la possibilité de nous engager comme ville-capitale pour notre région en prenant nos responsabilités. Avec ce projet, Fribourg sera la première à donner un message fort ou un message de Finanzpolitiker. Fribourg peut opter ici pour une stratégie ambitieuse et réaliste.

Notre ville bénéficiera par ailleurs directement de ces mesures par la création de plateformes multimodales aux entrées de l'agglomération, permettant une baisse du trafic et facilitant un peu la circulation en ville. De plus, la pollution liée aux émissions de CO₂ et aux émissions de bruit sera réduite. Cela ne signifie cependant pas que nous cautionnons la prétendue, je cite, "politique du stationnement exemplaire visant une maîtrise des charges de trafic et la réduction des emprises routières". Les problèmes de mobilité en ville de Fribourg ne se résoudreont pas uniquement avec la création de plateformes multimodales et une certaine humilité face au mécontentement d'une partie de la population ne serait pas du luxe. Ce projet participera cependant à une amélioration de la qualité de vie en ville.

Sur le plan financier, le message est sans appel: le projet n'apporte aucun avantage. Les charges financières augmenteront, mais je vous rappelle, cher·ère·s collègues, que chaque année, notre ville effectue des bénéfices par dizaines de millions.

Par ailleurs, si un second siège au Conseil d'administration n'est pas une priorité au vu du faible poids que nous pourrions représenter en cas de vote, nous estimons qu'une voix reste une voix et qu'une représentation de deux vaut certainement mieux qu'une en termes d'influence, de collaboration et de stratégie. Notre ville doit pouvoir continuer à être entendue. Il est donc nécessaire de maintenir notre part au capital-actions au risque d'être toujours plus marginalisé.

Notre groupe a donc décidé de prendre ses responsabilités et soutiendra un investissement conséquent dans le service public, pour la mobilité, pour l'environnement et surtout pour le bien-être de nos habitant·e·s. Fribourg se doit de voir grand et notre Conseil ferait mieux de chercher à prendre le large sur l'amer du nord comme dans une lithographie d'Humbert que de vouloir patauger dans son étang. Agissons avec vision. Cette transition ne se fera pas sans nous, ni sans sous. Soutenons le message n° 31.

Page Maurice (CG-PCS). Je suis assez surpris par les débats de ce soir. Dire oui mais non, c'est dire non, ce n'est pas dire oui. Qu'est-ce qui se passe si la Ville dit non, la ville-capitale, comme on vient de l'entendre? Si elle dit non, cela veut dire qu'elle n'est pas intéressée à décarboner les bus qui circulent dans ses rues. Cela veut dire que la Ville n'est pas intéressée à développer l'offre en transports publics pour permettre de rejoindre les différentes localités du canton. Cela veut dire que la Ville n'est pas vraiment intéressée par la transition énergétique.

Dire que la stratégie des TPF n'est pas bonne, qu'elle est floue et pas claire, c'est tout à fait faux. Cette stratégie est précisément très affirmée et la direction entend même aller à pas de charge pour y arriver. Alors, y arrivera-t-elle? Je n'en sais rien. On parle de CHF 600 millions. L'augmentation du capital est de CHF 70 millions pour pouvoir emprunter CHF 600 millions justement. Cela veut donc dire qu'il y a vraiment une volonté d'un développement fort. Si la Ville n'est pas participante à ce développement, vraiment je trouve que le signal est extrêmement négatif, extrêmement mauvais. Cela serait, je pense, assez regrettable. Evidemment que nos partenaires, nos voisins ou les partenaires de l'Agglomération verraient l'occasion d'en faire encore moins et donc de demander encore à la Ville de payer plus.

Franchement, je trouve que cela serait vraiment un très mauvais signal de partir dans cette direction-là.

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Nous sommes en 2023, à l'aube d'un scrutin fédéral et quatre ans après les grandes manifestations pour le climat qui ont donné lieu à une vague verte pro-climatique aux Chambres fédérales.

Tout le spectre politique est donc sincèrement concerné au plus haut point par la décarbonation de nos activités. Cette décarbonation, les TPF veulent la réaliser aujourd'hui avec cet investissement.

On nous dit par contre qu'elle aura lieu même si nous rejetons le message ce soir. La conséquence en sera uniquement une dilution des parts de la Ville avec une perte potentielle d'un siège au Conseil d'administration. C'est une conséquence politique au sens restreint.

Une grande partie de ce Conseil, je l'entends, peut vivre avec ce risque, moi aussi, tout à fait, mais le collègue David Krienbühl a parlé de la forme, le collègue Marc Vonlanthen a parlé de la substance, il faudrait savoir. Je vous propose d'élargir un peu la réflexion pour la compréhension de ce qu'est une conséquence politique.

En tant que capitale cantonale et ville-centre, Fribourg a un devoir de responsabilité et d'avant-gardisme en matière de transports publics et de politique climatique. Rappelez-vous les référendums sur blueFACTORY et sur le Musée d'histoire naturelle. Sur la base d'une rhétorique exploitant sans grande finesse le stéréotype de l'opposition ville et campagne, les opposants à ces projets leur ont reproché d'être trop tournés vers les souhaits et les besoins des populations urbaines, au détriment des populations rurales.

Alors, si ce Conseil refuse tout de go et sans prendre le temps de l'examen, pourquoi un habitant de l'Intyamon ou pourquoi une habitante de l'Oberland singinois devrait accepter le référendum financier?

En refusant le message, vous apportez clairement de l'eau au moulin à ce discours néfaste pour la cohésion et la démocratie en Suisse. Alors quelle que soit votre couleur politique, si vous êtes vraiment et sincèrement favorables à la décarbonation des transports publics pour atténuer les conséquences des changements climatiques; et si vous reconnaissez la responsabilité politique et financière de la capitale cantonale en la matière: je vous prie de voter en faveur du renvoi pour les raisons et dans le but évoqué par ma collègue ici présente et, dans le cas contraire, d'accepter le message pour envoyer un signal fort à l'ensemble du canton.

Rugo Claudio (PA). J'ai entendu M. M. Page citer le jeu de ni oui, ni non, j'ai pensé que c'était un de ces familiers, M. Jacques Capelovici, à qui vous ressemblez. Quant à M. J.-T. Vacher, c'était d'aborder le sujet, il fallait aborder le sujet ou le saborder. Alors, on verra si je l'aborde ou si je le saborde.

- a) En premier lieu, ces CHF 12.5 millions, est-ce que cela va servir à faire baisser le prix des billets des TPF? Non.
- b) Est-ce que l'on aura, par exemple, un nouveau projet? Faire un tram qui part de Pérolles, qui traverse tout jusqu'à Saint-Léonard? Non. On l'avait ce tram, on l'a enlevé.
- c) Est-ce que cela va permettre de réaliser le postulat déposé par Mme M. Jordan (PS) ou repris par Claudio Rugo -repris, oui, je le signale- pour les CHF 1.- au funiculaire? Eh bien non.

J'en arrive à mes motifs. On a quatre sociétés. Tiens cela me dit quelque chose. Ces sociétés communales, publiques, qui délèguent au lieu de faire quatre comptes dans la comptabilité eh bien ils font des sociétés. Que font les sociétés? Des directeurs, des postes, des jetons de présence. Et c'est vrai que c'est important, ils sont reversés aux caisses pour nos deux conseillers communaux qui représentent la Ville, mais ce sont toujours des frais. A ce sujet, je reviendrai d'ailleurs sur la gouvernance des TPF, j'ai aussi cinq minutes.

Les bus électriques, fabuleux. On les avait en 1960. Ils partaient de Pérolles, passaient là-devant - c'était tout électrifié- et même, je crois, jusqu'à Saint-Léonard. Qu'est-ce que l'on a réussi à faire? On enlève la moitié, on enlève le tram, etc., et on pense que l'on a une nouvelle idée de faire de

l'électrique. Avant, c'était électrique, depuis 1960 jusqu'à 2000 à peu près, cela passait même devant Manor, rappelez-vous. Je ne suis pas pour des rues envahies de bus.

Les TPF sont fabuleux. Ils arrivent à faire de monstres projets et on verra que c'est encore une fois grâce à la gouvernance. Ils font la gare de Bulle que l'on croit faite pour toujours, il y a 30 ans. Qu'est-ce que l'on fait 30 ans après? On la démolit, on la déplace de quelques centaines de mètres. On fait la même chose à Avry. Avry, CFF, c'est la monstre gabegie et c'est toujours des millions de francs qui partent dont les participations aussi des TPF. On construit, or ce n'est en tout cas pas durable de construire et de reconstruire les gares pour les bouger un tout petit peu. Là, c'était pour une question d'accessibilité pour les handicapés. Je le veux bien, mais il fallait y penser il y a 30 ans parce que les handicapés sont là depuis très longtemps. Ils ont toujours existé. Avant, on n'en tenait pas compte.

Maintenant, on refait la gare de Fribourg. Vous êtes passé devant? Il y a des lumières tous les trois mètres, c'est extralucide. C'est le contraire de ce qu'avait voulu un postulat qui voulait enlever la lumière à Fribourg. Et puis, est-ce que vous avez vu un panneau solaire sur le toit de la gare, qui est une nouvelle construction? Aucunement. Alors peut-être qu'il y a un problème technique, je me suis posé la question.

J'ai encore ... je pense que M. Mazars, la comptabilité, ils pourront aller revisiter les comptes des TPF où il y avait CHF 1 million qui se promenait comme ça, dans les bus, CHF 1 million par année pendant six ans. C'est donc une question comptable, vraiment subsidiaire, CHF 1 million qui disparaît chaque année. Et justement, les gestionnaires aussi ont disparu. Les gestionnaires des TPF, M. Vincent Ducroz, il avait reporté à deux fois notre rendez-vous, eh bien il a fait une migration du staff managérial, ils sont tous partis aux CFF. Cela m'intéressait de savoir depuis combien d'années tous ces managers

La présidente. M. C. Rugo, il vous reste 30 secondes.

Rugo Claudio (PA). Je vous remercie de me le préciser. Je vais terminer. Alors, justement, le Canton qui a investi CHF 60 millions a CHF 1 milliard de bas de laine. La Ville de Fribourg n'a pas d'argent, elle a encore des dettes. Qu'elle rembourse d'abord ses dettes et après qu'elle investisse. Cela sera peut-être ...

Je reviens pour terminer quand même sur le prix des billets. Ce sont les kilomètres les plus chers en Europe, en Suisse, et c'est dommage parce que cela entraîne les gens à prendre la voiture et c'est contraire à votre message qui dit que le Conseil communal, la Ville est verte; c'est contraire aux 3'300 signatures et plus, parce que j'avais déjà enlevé 500 voix; c'est contraire à la volonté populaire et on le verra lors de la prochaine votation.

Allenspach Christoph (PS). Pour moi, les arguments avancés par les TPF et repris dans le message sont extrêmement peu plausibles, notamment l'investissement pour la décarbonation des bus mis en avant. Or, cela concerne notamment le réseau cantonal. Le réseau de la ville et de l'agglomération est déjà très bien électrifié. Je peux comprendre l'inquiétude des TPF à cause de leur stratégie dans le passé très peu clairvoyante. Vous vous souvenez, il y a quelques années encore, on voulait mettre tout le réseau urbain au diesel. C'est heureusement la Ville et l'Agglomération qui ont empêché ça. Aujourd'hui, il y a une ordonnance, une directive du Conseil fédéral, qui ne veut plus subventionner

le diesel pour les entreprises des transports publics à partir de 2026. Il y a donc là un petit problème parce que cela peut augmenter les prix.

A mon avis, c'est la Ville qui a elle-même encore un très grand besoin des investissements à faire pour la transition énergétique, d'une part pour la décarbonation, mon collègue M. Marc Vonlanthen en a déjà parlé, d'autre part conformément aux plans énergétiques pour la production d'énergie renouvelable pour le chauffage et l'électricité. Ces investissements-là servent directement à nos habitant-e-s pour la sécurité énergétique et ils contribuent à la protection du climat.

En conclusion, c'est certainement non à une augmentation du capital des TPF et cela sera oui aux investissements assez prochainement pour les besoins de la Ville.

La présidente. Je constate provisoirement que nous sommes saisis d'une demande de non-entrée en matière de la part du groupe UDC, ainsi qu'une demande de renvoi de la part du groupe Vert-e-s.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Merci à tou-te-s pour ce débat très intéressant et très riche de positions. Je reviendrai tout d'abord sur quelques corrections et ensuite, j'entrerai un petit peu plus en détail sur certains sujets.

Tout d'abord je tiens à expliquer encore une fois, mais je le fais presque à chaque séance de Conseil général, le mécanisme d'emprunt: nous allons chercher de l'argent lorsque nous en avons besoin. Nous n'allons pas chercher l'argent par projets. Il est très important de comprendre ça. Ce n'est pas parce que l'on vous demande l'autorisation d'aller chercher de l'emprunt pour CHF 12.5 millions que l'on va forcément aller chercher un emprunt TPF de CHF 12.5 millions. C'est le maximum possible, il est possible que cela soit moins, mais ce n'est pas dédié. On est dans un maximum lorsque l'on parle de ces CHF 250'000.- par année.

Je vous informe que la clé de répartition des charges de l'Agglomération en matière de mobilité est en train d'être révisée, évidemment dans le sens qui a été communiqué tout à l'heure.

Il a aussi été question des objectifs. Vous avez, en page 7 du message, les objectifs du projet qui totalisent ces CHF 600 millions. Si vous le désirez, vous pouvez aussi consulter les rapports de gestion annuels des TPF ou lire les journaux qui relatent presque chaque semaine une partie des réalisations des objectifs. Si je devais en garder un: toute la flotte des TPF est décarbonée en 2033. Et ça, c'est un message. Un engagement qui est extrêmement ambitieux de la part d'une société financée par des fonds publics avant tout de par son capital-actions. Ça, c'est l'engagement d'une société. Il est clair et chiffré en termes de délais.

On a parlé aussi de Commission spéciale ou de la volonté d'en avoir une en regard de ce qui se passe au Grand Conseil. Je vous rappelle qu'au Grand Conseil, il est usuel pour chaque message et chaque décret qu'une Commission ad hoc, si ce n'est pas une Commission ordinaire, statue. Ce n'est de loin pas le cas en Ville de Fribourg.

Ensuite, on parlait de sociétés privées. Je le rappelle donc, l'entier du capital-actions est en mains publiques ou parapubliques, si l'on tient compte des CFF.

On parle aussi de projets que l'on ne ferait pas à la Ville, que l'on doit se concentrer sur nos propres projets, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui l'effort dans ce domaine doit être fait par tout le monde. On ne peut pas dire: on va faire chez nous. On doit agir sur tous les leviers que l'on possède. Celui-ci est un levier puissant, réel. Ensuite, on dit qu'il n'y a pas un grand intérêt. Aujourd'hui, qui sait dans le Grand Fribourg qui profite le plus de l'offre des TPF? C'est la Ville de Fribourg. C'est nous qui avons le plus grand nombre d'arrêts. Certes, nous avons déjà beaucoup fait, mais nous ne satisfaisons pas encore aux exigences de la Confédération, je vous le rappelle. La Confédération laisse beaucoup de temps, certains disent dans cet hémicycle trop de temps. Ici, nous avons encore une fois l'ambition d'aller plus vite. Pourquoi la Ville? Pourquoi pas les autres communes? J'estime qu'il y a déjà eu beaucoup de réponses qui ont été données dans cet hémicycle.

J'en viens maintenant à l'aspect financier. Au net, quelqu'un l'a dit, cela coûterait CHF 180'000.- par année. Est-ce beaucoup ou peu? Les enjeux là-dedans concernent les visiteurs et la mobilité avec les plateformes multimodales. La décarbonisation de la flotte représente deux tonnes de CO₂. Je vous rappelle qu'en matière de particules, il n'y a pas vraiment de frontières communales. On a encore de la propulsion diesel sur notre territoire. On a beaucoup de manifestations, les routes des TPF sont régulièrement détournées, et je suis sûr que maintenant vous remarquez chaque bus à propulsion diesel dans cette ville, son bruit et sa pollution. Nous subissons aujourd'hui clairement encore le fait que les bus ne sont pas décarbonés. N'allez donc pas dire que cela profite aux autres communes et non pas directement aussi à la nôtre.

Enfin, on a aussi un projet innovant. Nous participons à l'innovation, on entend aussi ça dans cet hémicycle. Ici, nous avons pour peu d'argent, CHF 5 à 6 millions, une possibilité de mettre des bus à hydrogène, il y en a déjà qui roulent aujourd'hui, avec de l'hydrogène vert. Alors ceux qui connaissent la production d'hydrogène, on sait qu'elle peut être grise, ou jaune si elle est atomique ou si elle est fossile. Nous avons deux projets, soit avec le Groupe E, soit avec GESA, pour de la production locale d'hydrogène vert.

Alors, Mesdames et Messieurs, je ne sais pas que demander de plus, CHF 180'000.- par an en regard de tous ces enjeux.

La présidente. Nous allons donc traiter d'abord la question de l'entrée en matière et, si elle est acquise, on traitera ensuite le renvoi. Nous sommes donc saisis d'une demande de non-entrée en matière de la part du groupe UDC. M. P. Wicht, maintenez-vous formellement votre demande de non-entrée en matière?

Wicht Pascal (UDC). Oui, Mme la présidente.

Vote sur la demande de non-entrée en matière du groupe UDC

Le Conseil général refuse, par 55 voix contre 15 et 1 abstention, la demande de non-entrée en matière.

2021-2026 – Procès-verbal n° 18a de la séance ordinaire du Conseil général
du 12 septembre 2023

Ont voté en faveur de la non-entrée en matière: 15 Boggian Stefania (Vert-e-s), Casazza Raphaël (PLR), Dick Johan (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la non-entrée en matière: 55 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétréy Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

S'est abstenue: 1 Sob Isabelle (Le Centre/PVL)

La présidente. Mme M. Chauderna, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi du message n° 31?

Chauderna Margot (Vert-e-s). Oui, Mme la présidente.

La présidente. Il y a des prises de parole qui ne sont pas prévues mais je passe exceptionnellement la parole.

Page Maurice (CG-PCS). Pour la demande de renvoi, je pense que cela serait peut-être assez utile de préciser que la demande de renvoi implique un renvoi après la décision du Canton et le vote populaire en l'occurrence. Je ne sais pas si c'est l'intention de Mme M. Chauderna, mais je pense que cela serait bien de le préciser parce que c'est finalement pour ça que l'on demande le renvoi.

La présidente. Merci M. M. Page, techniquement nous ne votons que sur la demande de renvoi et il me semble que Mme M. Chauderna avait parlé de la décision du Grand Conseil et non de la votation populaire. Je constate que c'est bien le cas. Voilà, cela est donc précisé, cela sera octobre, si je ne me trompe pas, par rapport à la votation du Grand Conseil.

Vonlanthen Marc (PS). J'avais demandé aux personnes qui font la demande précisément de renvoi, qu'elles énoncent clairement les raisons de leur renvoi et le mandat qu'elles confient au Conseil communal pour ce renvoi.

La présidente. Merci M. M. Vonlanthen pour votre demande. La demande des Vert-e-s me semblait assez claire, mais pour que cela soit le plus transparent possible, je prie Mme M. Chauderna de répéter ce qu'elle a déjà dit.

Chauderna Margot (Vert-e-s). Nous demandons le renvoi et la création d'une Commission spéciale pour pouvoir discuter et débattre, notamment des questions stratégiques. Quels sont les objectifs clairs? Quels sont les délais? Nous souhaitons avoir plus d'informations sur ce que comptent faire les TPF avec cet argent.

La présidente. Merci Mme M. Chauderna, le tout me semble donc être au clair. Nous allons voter sur cette demande de renvoi.

Wicht Pascal (UDC). Je m'exprime à titre personnel. Je m'opposerai à la demande de renvoi. Pour moi, une demande de renvoi n'apporte rien. Le Conseil communal va pouvoir revenir d'ici quelques semaines avec le même message. Faire une Commission spéciale ne sert à rien non plus, parce que la Commission financière s'est prononcée sur le sujet. Elle a notamment rencontré les représentants des TPF. La Commission financière a fait le job. Une Commission spéciale n'apporterait rien de plus que ce que la Commission financière a déjà fait et pourrait faire éventuellement s'il y avait un nouveau message. Autant j'étais opposé au message et demandais la non-entrée en matière, autant je suis convaincu qu'un renvoi n'apporterait rien de nouveau si ce n'est de reporter le sujet de quelques semaines, mais c'est inutile.

La présidente. La discussion temporaire se poursuit. Avant de donner la parole à M. le vice-syndic, a-t-il d'autres personnes qui souhaitent encore prendre la parole, sachant que c'est le dernier moment? Tel n'est pas le cas, la discussion est définitivement close.

Dietrich Laurent, directeur des Finances. Pour qu'il n'y ait pas de confusions, nous n'avons pas de demande de renvoi qui est liée au vote, soit du Grand Conseil, soit de la population. Auquel cas, le Conseil communal ne se serait pas forcément opposé puisque l'on aurait pu comprendre que l'on attende d'abord une décision de l'actionnaire principal pour ensuite en venir à celle du Conseil général. Or, ce n'est pas l'objet de la demande. La demande vise la création d'une Commission spéciale pour débattre. Evidemment, là on ne peut pas se rallier à ce type de proposition. Cela a déjà été expliqué aussi, le débat doit se faire au Conseil général, c'est là qu'est la place publique. Prémâcher le travail dans une Commission spéciale pour ensuite refaire un débat ici, n'est vraiment pas opportun. Je soulignerais aussi de notre côté que la Commission financière s'est déjà exprimée sur le sujet. Le Conseil communal s'opposerait donc au renvoi avec cet objectif tel qu'il a été énoncé.

La présidente. Nous avons bien pris note de l'opposition.

Vote sur la demande de renvoi du groupe Vert-e-s

Le Conseil général refuse, par 45 voix contre 21 et 6 abstentions, la demande de renvoi.

Ont voté en faveur de la demande de renvoi: 21 Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Nazheskin Andrey (UDC), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la demande de renvoi: 45 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Muriith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

2021-2026 – Procès-verbal n° 18a de la séance ordinaire du Conseil général
du 12 septembre 2023

Se sont abstenus: 6 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL)

Examen de détail

L'entrée en matière étant acceptée et la demande de renvoi ayant été rejetée, il est procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le message n° 31.

La présidente. Je vous rappelle que, selon l'article 56 alinéa 2 de notre règlement, vos propositions d'amendements doivent être déposées par écrit.

Article premier.

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 39 voix contre 29 et 4 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le message du Conseil communal n° 31 du 4 juillet 2023;
- le rapport de la Commission financière;

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 12'500'000.- TTC pour l'augmentation du capital-actions de Transports publics fribourgeois Holding (TPF) SA, montant à transférer intégralement à TPF TRAFIC SA, sous réserve de l'acceptation de l'augmentation de l'Etat de Fribourg.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 69 de la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) et à l'article 11 du règlement des finances de la Ville de Fribourg (RFin).

Fribourg, le 12 septembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Le secrétaire de Ville adjoint:

Sonja Gerber

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 39 Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Boggian Stefania (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), De Reyff Charles (Le Centre/PVL), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG-PCS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 29 Allenspach Christoph (PS), Bassil Rana (PS), Bourrier Hervé (PS), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Fonjallaz Jérémie (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nazheskin Andrey (UDC), Papaux David (UDC), Piller Nadège (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 Gerber Sonja (PS), Jordan Samuel (PS), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL)

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 140 (2016-2021) de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez et Julien Vuilleumier (Vert-e-s) lui demandant la mise en place d'évaluations des politiques publiques pour la Ville de Fribourg

Steiert Thierry, syndic.

cf. annexe.

Le postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire l'instrument des évaluations des politiques publiques dans le règlement communal et de définir les conditions-cadres de l'utilisation de l'évaluation.

Connaître l'effet d'une action sur son territoire est effectivement un élément important des politiques publiques. La Ville de Fribourg, via ses différents Services et Secteurs, évalue d'ailleurs régulièrement ses différentes politiques. Les évaluations permettent ainsi de rendre compte de l'adéquation des ressources avec les objectifs et les impacts attendus et au besoin de les ajuster.

Il convient de relever que toutes les politiques sectorielles communales ne sont pas évaluées par la Ville seule. Dans certains cas, la Ville met en œuvre une politique cantonale dont l'évaluation est assurée par l'échelon politique qui la mandate. Parfois, l'évaluation se fait par une entité externe. Quoi qu'il en soit, qu'elle soit menée à l'interne ou à l'externe, l'évaluation nécessite des ressources tant humaines que financières. Des priorisations sont donc indispensables.

L'administration communale, en application du règlement d'application du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg, évalue de manière périodique différents projets et politiques sectorielles. A titre d'exemples, on peut citer:

- Le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale qui évalue tous les quatre ans sa politique d'intégration, en collaboration avec le Canton. Ce Service évalue également annuellement sa politique enfance et jeunesse et sa politique relative aux seniors. De plus, il est prévu de procéder à une évaluation des mesures visant à lutter contre le harcèlement dans l'espace public une fois par législature.
- Le Service de la culture a développé, pour sa part, une "boussole culturelle", qui permet aux acteur·rice·s de la culture d'évaluer leurs projets et leur gouvernance interne, tout en y intégrant des notions de durabilité et d'interculturalité. Celle-ci sera diffusée fin 2023 auprès des acteur·rice·s culturel·le·s subventionné·e·s par la Ville de Fribourg.
- Le Service de l'administration générale, de son côté, développe actuellement une plateforme d'indicateurs de développement durable, avec la collaboration de l'ensemble des Services communaux, qui permettra à terme d'évaluer de manière globale la durabilité de la Ville. Il mène d'autre part en ce moment même un sondage auprès des habitant·e·s afin d'évaluer leur perception sur les thématiques durables de la Ville, ceci afin de prendre en compte ces retours dans l'élaboration et l'ajustement de la stratégie de durabilité.

Finalement, le Conseil communal, via son administration générale, a mis sur pied un processus d'évaluation des mesures du programme de législature 2021-2026, programme qui a été pour la première fois réalisé en consultant les différents Services. Cette année, le bilan de mi-législature sera ainsi transmis au Conseil général (prévu pour la session d'octobre) faisant état des 29 mesures pour lesquelles le Conseil communal s'est engagé.

Ce bilan de mi-législature aura la particularité d'être le premier réalisé en consultant l'ensemble des niveaux de réalisation et de planification de l'administration communale et contiendra notamment l'état d'avancement des projets et des mesures. Ce bilan intermédiaire sera suivi en 2026 d'un bilan final de législature réalisé avec la même méthodologie.

En conclusion, le Conseil communal et l'administration communale procèdent déjà de manière périodique à une évaluation des activités des Services et Secteurs ainsi que différents projets et politiques sectorielles. Un nouveau cadre d'évaluation des politiques publiques n'est donc pas nécessaire. Le Conseil communal reste cependant ouvert et proactif dans l'amélioration des processus actuels d'évaluation et de leur communication. Une amélioration notable va notamment être réalisée dans le cadre des bilans de mi-législature et de législature, avec l'application d'une nouvelle méthodologie.

Mendez Monica (Vert·e·s). Tout d'abord, nous vous remercions pour le rapport concernant notre postulat qui contient beaucoup d'exemples très intéressants. Nous nous réjouissons vraiment que la Ville et son administration mettent en place de tels projets et aussi d'entendre que de nouvelles méthodes sont et seront améliorées. Néanmoins, nous encourageons tout de même le Conseil communal à intégrer des standards et à procéder à des évaluations de manière systématique, voire même à faire appel à des prestataires externes. Nous comprenons les problèmes financiers, mais les enjeux démocratiques sont importants et l'auto-évaluation ne saurait être suffisante pour une ville de notre taille.

Le postulat n° 140 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 30 (2021-2026) de Mmes Camille Goy (Vert·e·s) et Sophie Delaloye (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'adopter des mesures de lutte contre les stéréotypes de genre dans la politique d'accueil de l'enfance

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des Ecoles et de la Cohésion sociale.

cf. annexe.

Ce postulat a demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adopter des mesures de lutte contre les stéréotypes de genre dans la politique d'accueil de l'enfance et de mettre en place des mesures concrètes pour promouvoir et mettre en œuvre de nouvelles pratiques éducatives non-stéréotypées.

Comme vous avez pu le lire, nous sommes déjà sensibles à cette question mais avons pris ce postulat comme occasion pour créer un groupe de travail réunissant les professionnels de chaque accueil et la coordinatrice de l'accueil extrascolaire. Suite aux observations du terrain, donc la première étape du travail de ce groupe de travail, plusieurs constats ont été faits qui ont motivé les équipes de développer des mesures concrètes. Les plus importantes sont:

- un ou une référente par accueil pour faire le suivi du sujet;
- un tri des outils pédagogiques stéréotypés;
- la formation de tout le personnel de l'accueil extrascolaire par une association spécialisée de recherche et de formation sur les questions de genre;
- une charte pour le personnel;
- l'intégration du sujet dans la prochaine révision du concept pédagogique.

Le Conseil communal est convaincu que ces mesures répondent à ce postulat.

Delaloye Sophie (PS). Nous sommes extrêmement satisfaites de la réponse apportée par le Conseil communal et tenons à le remercier.

Le postulat n° 30 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 31 (2021-2026) de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Fabienne Menétrey (Vert·e·s), Benoît Dietrich et Fanny Delarze (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place un projet pilote "culture et lien social" dans le jardin de l'Hôpital des Bourgeois

Dietrich Laurent, directeur de la Culture.

cf. annexe.

Le Conseil communal partage l'intérêt des postulants pour ce magnifique jardin sis au milieu de l'Hôpital des Bourgeois, écrin incroyable au cœur de la cité. Aujourd'hui, cet espace est déjà utilisé de très nombreuses fois dans l'année et de différentes manières:

1. Pour les plus visibles nous avons des événements culturels qui s'y passent, par exemple la Fête de la Musique, le Festival des Georges, la Journée des Familles de la Saint-Nicolas.
2. Nous avons d'autres animations qui vont vers la médiation comme, par exemple, les lectures estivales, les chaises longues de REPAIR, le programme de MEMO, etc.
3. Outre la culture propre et la médiation, c'est un lieu de repos, un lieu de détente, un lieu de contemplation, par exemple avec l'aménagement des sculptures de Jean-Jacques Hofstetter.

Il faut faire attention, car il y a un projet de transformation de l'Hôpital des Bourgeois. Il faudrait donc pas mal d'aménagements. Temporaire, c'est possible, mais pas définitif.

Au vu de ce qui précède, et c'est un résumé que j'ai fait, le Conseil communal soutient la valorisation du jardin de l'Hôpital des Bourgeois comme un lieu de rencontre, d'échange et de détente ouvert à tou·te·s. La Ville de Fribourg encourage les organisateurs d'événements ainsi que les diverses associations en mettant à disposition cet espace pour des événements principalement focalisés "jeunesse".

Un espace participatif de rencontres, de culture et d'expérimentations offert à la population est actuellement expérimenté sous une autre forme entre 2023 et 2025 à L'Atelier au travers d'une programmation faisant le lien, entre autres, entre culture et social. Les observations et analyses qui seront retirées de cette expérimentation permettront déjà d'évaluer les besoins d'un tel lieu sur le territoire communal.

La localisation idéale du jardin et son accessibilité pour tou·te·s est un atout indéniable pour des projets mêlant culture et lien social. Les réflexions à mener au moment de la requalification des espaces extérieurs doivent prendre en considération la création, par exemple, d'une scène et d'un lieu de restauration fixes. Dans le cadre des réflexions concernant l'affectation des espaces intérieurs, il serait également nécessaire de considérer la création d'un lieu de rencontre et de restauration avec un accès direct sur une terrasse extérieure située dans la cour. Cependant, le Conseil communal n'a pas encore statué sur l'ensemble de ces propositions.

Le Conseil communal propose donc de réévaluer la demande de ce postulat lorsque le projet de transformation des espaces débutera, tout en prenant en considération les expériences menées à L'Atelier.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Les quatre auteurs remercient le Conseil communal pour sa réponse détaillée qui propose des pistes possibles, avant les transformations prévues en 2032.

Nous en serons pleinement satisfaits lorsqu'un réel concept d'utilisation et de valorisation sera élaboré. En effet, même si le lieu reste prioritairement un espace de détente et de contemplation au cœur de la Ville, même si des projets et des animations éphémères se réalisent déjà, il est important d'inciter les acteurs associatifs ou autres à s'impliquer et à concrétiser une réelle programmation de projets mêlant culture et liens sociaux.

Nous saluons les trois aménagements de la Ville, envisageables à court terme. Nous proposons, d'une part, de bien communiquer, afin d'inciter des acteurs associatifs à développer de telles opportunités et, d'autre part, que cette "Table artistique" soit spécifiquement adaptée aux jeunes publics.

Le postulat n° 31 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 68 (2021-2026) de Mme et MM. Leyla Seewer, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'une future collaboration avec les CFF et les coopératives d'habitation dans le but d'augmenter la part de logements abordables

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal salue ce contrat-cadre concernant les conditions de cession de terrain en droit de superficie par les CFF, les propriétaires de terrain, l'Office fédéral du logement (OFL) et l'association "Coopératives d'habitation Suisse". Le Conseil communal encourage les CFF à développer avec la Ville un plan d'aménagement de détail (PAD) Ancienne Gare intégrant l'engagement pris et répondant aux objectifs développés dans la stratégie sur l'habitat et le logement. Les contacts réguliers entre les CFF et la Ville ont déjà eu lieu et vont s'intensifier au fur et à mesure du développement du nouveau PAD Ancienne Gare, ce qui permettra d'affiner et d'appliquer les objectifs de la stratégie sur l'habitat et le logement pour ce secteur.

Partant, le Conseil communal estime avoir répondu avec l'entier du rapport écrit au postulat n° 68 en lui présentant dans ce rapport les parcelles qui sont propriété des CFF, ainsi que de la Caisse de pension des CFF et surtout les parcelles en propriété des CFF qui peuvent accueillir des logements et en esquissant la future collaboration avec les CFF en lien avec ces parcelles au niveau des objectifs de la politique d'habitat et du logement.

Vonlanthen Marc (PS). Nous remercions le Conseil communal ainsi que les Services de l'administration communale impliqués pour la réponse au postulat n° 68. Nous prenons connaissance avec satisfaction du fait que le Conseil communal s'occupe de cette affaire et que des discussions sont menées avec les CFF en ce sens. Merci beaucoup.

Le postulat n° 68 est ainsi liquidé.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 70 (2021-2026) de Mme et MM. François Miche, Guy-Noël Jelk (PS), Caroline Chopard et Gilles Bourgarel (Vert-e-s) lui demandant d'étudier la possibilité d'utiliser les murets de la place Georges-Python et de la rue de Romont pour en faire des bancs

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal partage la proposition des postulants de mise en place supplémentaire ciblée d'assises sur le territoire de la commune. Suivant cette préoccupation, la Ville de Fribourg a mené

une enquête traitant de la densité de mise en place de bancs sur le territoire communal afin de faire ressortir les endroits où les bancs font défaut. Les conclusions de cette étude ont permis de localiser une vingtaine d'emplacements supplémentaires sur les plus de 600 bancs déjà existants. La pose des bancs aux nouveaux emplacements se fait en parallèle avec le remplacement des anciens bancs par les nouveaux bancs "Ville de Fribourg", dont la pose a débuté début juin 2023.

Cela étant, la proposition d'ajout de banquettes en bois sur les murets qui entourent la place Georges-Python et ceux de la rue de Romont n'est pas indispensable, mais en revanche problématique du point de vue de leur entretien. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal ne donne pas suite au présent postulat. Toutefois, il poursuit le déploiement de la stratégie de mise en place de bancs à des endroits où ils font actuellement défaut.

Miche François (PS). Je m'excuse, mais il est arrivé quelque chose de pas commun ce soir. Il me semble que le Conseil communal n'a pas lu notre postulat. En fait, on demandait à ce qu'il y ait aussi quelque chose du côté de la rue de Lausanne, on demandait à ce que l'on étoffe le mobilier urbain, et on limite ça à un élément sur les différents éléments que l'on avait mis. Si vous me demandez quel est mon avis, eh bien il n'est pas répondu en fait à notre demande puisque cela n'a pas été lu. Je n'arrive donc pas vraiment à me faire un avis. Je m'étais dit au préalable, eh bien il s'agit comme lorsqu'il s'agit de commander un verre en boîte, ça dure longtemps, mais là on n'a même pas commandé quelque chose, on ne nous a même pas écoutés. A mon avis, c'est que le Conseil communal, lorsqu'il s'agit de répondre, il est absent. J'espère qu'il peut mieux faire et je suis convaincu qu'avec le nouveau conseiller communal, il y aura beaucoup de réponses positives à l'avenir. En tout cas merci.

Le postulat n° 70 est ainsi liquidé.

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 71 (2021-2026) de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie pour la couverture complète des besoins en matière d'électromobilité par des énergies renouvelables

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Les réflexions qui ont été faites ces dernières années par la Ville ont permis de définir un certain nombre de mesures à mettre en œuvre afin de soutenir le développement de l'électromobilité sur le territoire de la commune. Une des mesures phare, qui sera prochainement réalisée, est le déploiement de bornes de recharge publiques en Vieille-Ville.

D'autres actions ont été identifiées afin de stimuler la transition vers l'électromobilité, mais également le report modal, et sont actuellement à l'étude. Une des opportunités identifiées pourrait, par exemple, être la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition de bornes de recharge privées, avec l'attribution d'un bonus complémentaire si la borne est couplée à une installation solaire photovoltaïque. Parallèlement à ces mesures qui ont pour objectif d'accélérer la transition vers l'électromobilité, la Ville s'efforce de soutenir le développement des énergies renouvelables sur son territoire avec notamment la construction d'installations solaires photovoltaïques sur les infrastructures communales et la mise à disposition de subventions pour les privés. D'ailleurs dans quelques jours ces nouvelles formes de subventions seront dévoilées au grand public.

La présidente. Il n'y a pas de prise de parole des postulants, je laisse donc ouvert la question de savoir s'ils sont satisfaits ou non du rapport final.

Le postulat n° 71 est ainsi liquidé.

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 72 (2021-2026) de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie pour les besoins en froid des bâtiments communaux

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

La Ville est consciente des enjeux mentionnés dans le développement du postulat quant à l'augmentation des besoins de froid, principalement ceux de confort, conséquence de l'élévation globale des températures. Cependant, la priorité de la transition énergétique sur le territoire communal est axée sur la transition des besoins en chaleur vers des ressources majoritairement décarbonées, conformément à la planification énergétique établie en 2018 et la stratégie communale en découlant jusqu'en 2035.

Ainsi, il n'est actuellement pas prévu de réorienter la stratégie communale en favorisant ou en planifiant spécifiquement des mesures liées aux besoins de froid, de développer des réseaux de froid au-delà des infrastructures déjà existantes et mises en œuvre par des prestataires privés, ni d'intégrer de manière systématique un concept de rafraîchissement pour toute nouvelle construction ou rénovation sur le territoire communal. Il en va de même avec les mesures d'encouragement liées aux solutions de froid renouvelables. Afin d'éviter de mauvais incitatifs, le Conseil communal préfère encourager les mesures préventives passives de lutte contre le chaud plutôt qu'ajouter un nouveau soutien pour la mise en œuvre de nouveaux moyens techniques.

Cependant, si la planification énergétique communale ne traite pas de manière directe des mesures liées aux besoins de froid, la Ville œuvre tout de même en faveur du confort thermique des occupants de ses bâtiments, notamment au travers de l'assainissement de ses bâtiments à des standards élevés en matière de confort, d'enveloppe du bâtiment et de faible consommation énergétique. La Ville n'exclura pour autant pas l'installation d'une production de froid locale si des solutions passives ne peuvent être mises en œuvre et que l'occupation des locaux nécessitait un besoin spécifique de rafraîchissement.

Vonlanthen Marc (PS). Les auteurs du postulat ont pris connaissance avec intérêt de la réponse du Conseil communal. Nous saluons et partageons bien évidemment la priorisation faite par le Conseil communal de décarboner le chauffage. Nous constatons également que la question du rafraîchissement passif des bâtiments est bien présente dans la réponse, ce qui est évidemment une mesure relativement facilement intégrable dans la planification d'assainissement des bâtiments de la Ville. Cependant, les besoins en froid vont aller grandissant. Selon la Confédération, dès 2045, l'énergie pour produire du froid constituera 50% de celle pour le chauffage. La décarbonation voulue par la Ville passera ainsi inévitablement tôt ou tard par la question soulevée par notre postulat. Nous appelons donc le Conseil communal à s'y pencher de plus près lors d'une des prochaines actualisations de sa planification énergétique.

Le postulat n° 72 est ainsi liquidé.

16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 73 (2021-2026) de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'intégrer des panneaux photovoltaïques et de la végétation sur les abribus et abris pour vélos

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Admettant que la proposition du postulat peut aboutir à des solutions allant dans le sens demandé, le Conseil communal donne suite au présent postulat. Dans cet esprit, un prototype d'une installation photovoltaïque sur le toit d'un abribus et une végétalisation sur un abri pour vélos seront réalisés. A l'issue de ces réalisations, incluant des critères de rentabilité, d'amortisation et d'acceptation dans les budgets futurs, il sera décidé de la mise en œuvre sur les autres abribus et abris pour vélos de la Ville de Fribourg.

Cardoso de Matos-Berger Denise (PS). Wir möchten uns für Ihre Antwort bedanken.

Es freut uns sehr zu hören, dass der Gemeinderat die Idee der Nutzung erneuerbarer Energien und der Integration von Solarenergie sowie begrünten Elementen in städtische Infrastrukturen grundsätzlich unterstützt. Ihre Erwähnung der Integration in die Raumplanungsverordnung und das

Semesterprojekt in Zusammenarbeit mit der Hochschule für Technik und Architektur sind äusserst hilfreiche Informationen, die unsere Anliegen weiter verdeutlichen und unser Vertrauen in die Umsetzbarkeit dieses Projekts stärken.

Wir sind uns bewusst, dass die wirtschaftliche Tragfähigkeit und die ästhetischen Aspekte wichtige Faktoren sind, die bei der Umsetzung dieser Idee berücksichtigt werden müssen.

Besonders erfreut sind wir über Ihr Engagement und Ihre Bereitschaft, einen Prototyp für eine Photovoltaik-Installation auf dem Dach eines Bushaltestellen-Häuschens und die Begrünung eines Fahrradunterstandes zu realisieren. Wir sind gespannt auf die Ergebnisse dieser Prototypen und die anschliessende Evaluierung.

Wir hoffen, dass die praktischen Erfahrungen aus den geplanten Prototypen dazu beitragen werden, die Machbarkeit und Effizienz der Integration von Solarenergie und begrünten Elementen in städtische Unterstände zu bewerten. Wir sind zuversichtlich, dass dieses Projekt einen positiven Beitrag zur Nachhaltigkeit und zur Verbesserung unserer städtischen Infrastruktur leisten wird.

Das Postulat Nr. 73 ist somit erledigt.

La présidente. Comme annoncé en début de séance, nous allons nous arrêter après ce point n° 16. Nous reprendrons demain les débats. Je vous souhaite une belle soirée.

La séance est levée. Il est 22.28 heures.

Fribourg, le 2 octobre 2023
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Sonja GERBER



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.